

ROB

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE



mer
LOIR-ET-CHER

2026

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

SOMMAIRE

<u>Préambule</u>	2
<u>PARTIE I : LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE</u>	3
I- Perspectives de l'économie mondiale, européenne et nationale 2026	3
II- Le contexte national : La poursuite d'un effort de consolidation des comptes publics en 2026	12
III – Le Contexte économique régional : La conjoncture en région Centre-Val-de-Loire	18
<u>PARTIE II : LE CONTEXTE LOCAL - LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026</u>	22
I- Analyses de la dette	23
II- Les orientations budgétaires 2026 du budget général	27
A - LES ELEMENTS DE CADRAGE DE LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE 2026	27
B - ZOOM SUR LES PRINCIPALES RECETTES	28
C - ZOOM SUR LES PRINCIPALES DEPENSES	30
D - LES DEMANDES DE CREDIT DES SERVICES	37
III- Les Orientations Budgétaires 2026 du Budget Annexe Gendarmerie, budget HT	46

PREAMBULE

Cadre juridique du débat d'orientation budgétaire

Le **débat d'orientation budgétaire** représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Le présent rapport d'orientation budgétaire a été établi conformément aux articles L.2312-1 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit l'organisation d'un débat sur les orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois qui précèdent l'examen et le vote du budget primitif.

Le DOB a vocation à exposer les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année 2026.

Avant l'examen du budget, l'exécutif des communes de plus de 3 500 habitants présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont il est membre,
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- La structure de la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'objectif.

Ce rapport donne lieu à un débat par le Conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Il est donc proposé :

- ⇒ **D'étudier le contexte général : situation économique et sociale,**
- ⇒ **D'informer sur la situation et orientations budgétaires de la collectivité,**
- ⇒ **De présenter les grandes orientations budgétaires pour l'année 2026.**

Il est mis à la disposition du public au siège de la commune de Mer dans les 15 jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire.

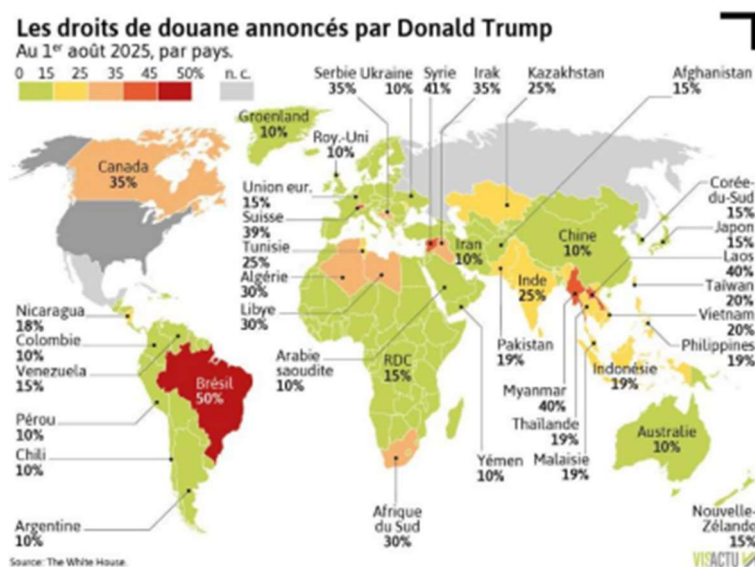
PARTIE I : LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE

I – Perspectives de l'économie mondiale, européenne et nationale 2026

1- LE PROTECTIONNISME AMERICAIN MET LE COMMERCE MONDIAL SOUS TENSION :

Au début de l'année 2025, le commerce mondial a connu un fort rebond, surtout grâce aux entreprises américaines qui ont importé massivement pour anticiper l'instauration de nouvelles taxes douanières. Mais ces importations se sont ensuite fortement réduites au printemps, entraînant un léger recul du commerce mondial. Heureusement, cette baisse a été en partie compensée par une hausse des échanges entre pays asiatiques, notamment grâce à la réactivité des industriels chinois qui ont rapidement redirigé leurs ventes vers d'autres marchés.

Par ailleurs, de nombreuses entreprises ont mis en place des stratégies pour contourner les nouvelles barrières douanières. Par exemple, des marchandises chinoises passent désormais par le Vietnam avant d'être exportées vers les États-Unis. Ces détours limitent pour l'instant l'impact négatif du protectionnisme américain sur le commerce mondial.



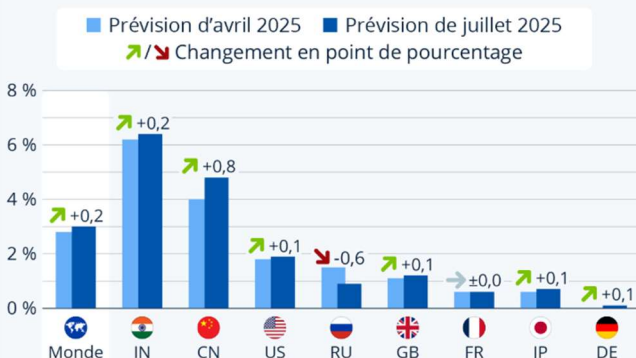
Depuis l'été, les États-Unis ont renforcé leurs droits de douane vis-à-vis de plusieurs régions, notamment l'Union européenne, portant le niveau moyen des taxes à près de 18 %. Ce durcissement pèse sur les échanges mondiaux, mais l'effet reste modéré grâce aux détournements commerciaux et à la reprise progressive de l'investissement en Europe. Globalement, le commerce mondial devrait continuer à croître légèrement au second semestre 2025, même s'il est freiné par ces nouvelles barrières douanières.

Quelles perspectives de croissance pour 2025 ?

Dans ses dernières prévisions de juillet 2025, le FMI prévoit une croissance de l'économie mondiale de 3 % cette année, et de 3,1 % en 2026. C'est un peu mieux que prévu au printemps, ce qui témoigne d'une certaine solidité de l'économie mondiale malgré un climat international incertain, notamment à cause de la politique commerciale toujours imprévisible des États-Unis.

Le FMI revoit ses prévisions de croissance mondiale à la hausse

Prévisions de croissance du produit intérieur brut réel dans une sélection de pays en 2025



Source : Fonds monétaire international (FMI)

Mais cette amélioration ne concerne pas tous les pays. Par exemple, la Chine bénéficie d'un regain de croissance (+4,8 % attendus en 2025), notamment grâce à l'allègement partiel des droits de douane avec les États-Unis. À l'inverse, la Russie voit ses perspectives se détériorer (0,9 % seulement), en raison d'une politique monétaire stricte et de la baisse des prix du pétrole.

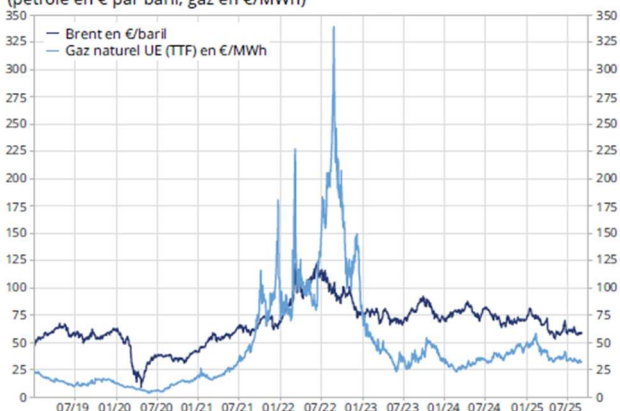
Les prévisions pour les États-Unis et la zone euro sont légèrement améliorées, même si la croissance reste modérée. Pour la France, les attentes restent stables (+0,6 % en 2025), tandis que l'Allemagne, bien qu'un peu révisée à la hausse, peine toujours à

retrouver une vraie dynamique.

Repli des prix des matières premières

► 2. Cours mondial du pétrole et prix du gaz naturel en Europe

(pétrole en € par baril, gaz en €/MWh)



Dernier point : 1^{er} septembre 2025.

Lecture : le Brent s'établissait à 58,8 €/baril le 1^{er} septembre 2025 et le TTF à 31,9 €/MWh.

Source : Commodity Research Bureau, ICE Futures Europe.

Les prix des matières premières poursuivent leur baisse, en raison d'une demande mondiale affaiblie, notamment du côté de la Chine, et des tensions commerciales persistantes. Le marché du pétrole a connu des hauts et des bas : après une flambée en juin due au conflit entre l'Iran et Israël, les prix sont retombés sous les 70 dollars le baril avec le retour du calme. Sur le trimestre, le prix moyen du baril serait de 68 dollars. De son côté, le gaz reste stable à un niveau bas, autour de 35 €/MWh, soit une baisse de 15 % sur un an.

Un assouplissement monétaire aux effets limités

Depuis mi-2024, la Banque centrale européenne a fortement baissé ses taux d'intérêt, ramenant le taux de dépôt de 4 % à 2 %, grâce à une nette baisse de l'inflation,

Sommaire

désormais proche de 2 %. Cette politique devrait se poursuivre jusqu'à la fin de l'année. Aux États-Unis, la situation est plus incertaine : la Réserve fédérale hésite entre lutte contre l'inflation et soutien à l'emploi, maintenant ses taux à un niveau élevé.

Cependant, ces baisses de taux peinent à se traduire par un véritable soutien à l'économie. En cause : les dettes publiques élevées et la réduction du soutien des banques centrales limitent la baisse des taux pour les ménages et les entreprises, freinant ainsi la reprise de l'investissement.

L'économie américaine ralentit, l'emploi marque le pas

Après un rebond de l'activité au deuxième trimestre 2025 (+0,8 %), l'économie américaine montre des signes d'essoufflement. La demande intérieure reste solide, mais le marché du travail se dégrade : les créations d'emplois diminuent, et les employeurs reprennent la main sur les négociations salariales. Cette tendance s'explique en partie par une politique migratoire plus restrictive qui freine l'arrivée de nouveaux actifs.

À court terme, la consommation est encore soutenue, notamment par des achats anticipés de véhicules électriques avant la fin des aides fédérales. Mais d'ici fin 2025, la hausse des prix liée aux nouvelles taxes douanières et la baisse du dynamisme de l'emploi devraient freiner la croissance, attendue à +1,9 % sur l'année, contre +2,8 % en 2024.

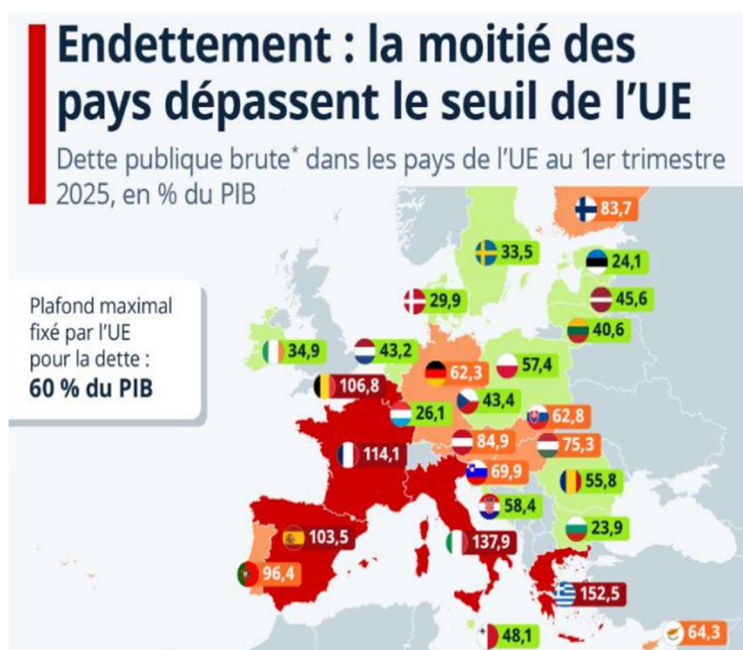
2- ZONE EURO – DES SIGNES TIMIDES ET DES SITUATIONS CONTRASTÉES

Au deuxième trimestre 2025, la croissance dans la zone euro reste faible (+0,1 %), avec des différences marquées entre pays. L'Allemagne et l'Italie voient leur activité ralentir, notamment après un effet temporaire lié aux exportations vers les États-Unis. En revanche, l'Espagne continue de bien croître (+0,7 %), portée par une consommation dynamique, un fort investissement et un marché du travail en progression, soutenus notamment par le plan de relance européen. La France affiche une croissance stable (+0,3 %), tirée par quelques secteurs comme l'aéronautique, le tourisme et le marché immobilier. Le Royaume-Uni, hors zone euro, surprend par son dynamisme (+0,3 %).

Pour la fin d'année, ces tendances divergent toujours : l'Espagne maintient une croissance solide, l'Italie reste modérée, tandis que l'Allemagne progresse lentement, avec une consommation et un investissement en reprise, mais des exportations toujours faibles. La France continue de résister malgré un climat économique morose.

Côté salaires, la hausse ralentit globalement dans la zone euro, mais reste forte en Allemagne, en Espagne et au Royaume-Uni. Le pouvoir d'achat progresse moins qu'en 2024, à +1,1 %, mais la consommation des ménages se maintient, avec un recul du taux d'épargne dans la plupart des pays (sauf en France).

Endettement : la moitié des pays dépassent le seuil de l'UE



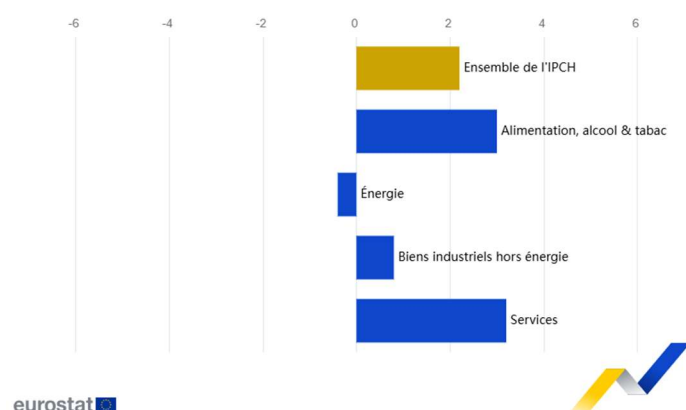
L'Union européenne maintient un plafond de dette publique fixé à 60 % du PIB pour ses États membres. Cependant, près de la moitié des pays dépasse encore ce seuil. D'après Eurostat, sur les 27 pays de l'UE, 14 respectent cette limite, tandis que 13 la dépassent, parfois de manière significative.

La France se situe parmi les pays ayant une dette publique élevée, à 114,1 % du PIB, aux côtés de la Grèce (152,5 %), de l'Italie (137,9 %), de la Belgique (106,8 %) et de l'Espagne (103,5 %). À l'inverse, des pays comme la Bulgarie, l'Estonie, le Luxembourg et le Danemark affichent des niveaux de dette bien plus faibles, inférieurs à 30 % du PIB.

Fin 2024, un accord a été trouvé entre les États membres pour assouplir les règles d'endettement, jugées trop rigides. Dorénavant, la Commission européenne pourra mieux prendre en compte la situation propre à chaque pays, notamment l'impact des paiements d'intérêts sur la dette, pendant une période transitoire, afin de mieux adapter les efforts budgétaires.

Le taux d'inflation annuel de la zone euro en hausse de 2.2%

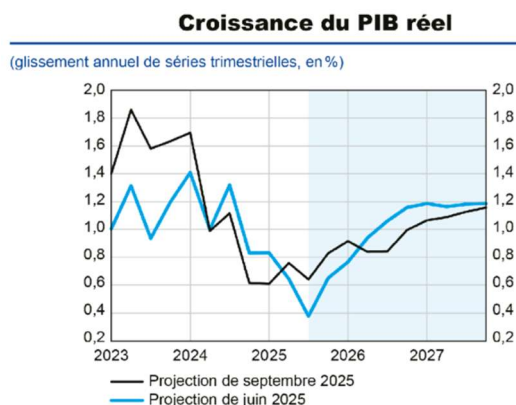
Taux d'inflation annuel (en %) dans la zone euro, septembre 2025



S'agissant des principales composantes de l'inflation de la **zone euro**, les services devraient connaître le taux annuel le plus élevé en septembre (3,2%, comparé à 3,1% en août), suivis de l'alimentation, alcool & tabac (3,0%, comparé à 3,2% en août), des biens industriels hors énergie (0,8%, stable comparé à août) et de l'énergie (-0,4%, comparé à -2,0% en août).

3- FRANCE :

Impact des droits de douane et perspectives de croissance 2025-2027

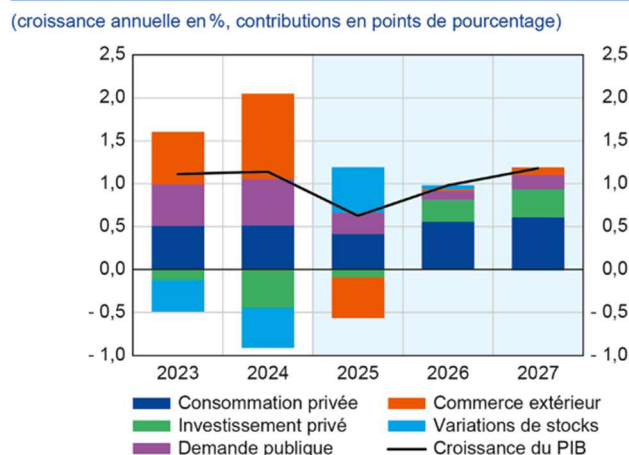


La croissance économique française devrait être freinée en 2025 principalement en raison de la hausse des droits de douane américains, qui pèsent sur les exportations européennes, et de l'incertitude persistante liée aux négociations commerciales internationales. Ces tensions commerciales entraînent un ralentissement marqué des échanges, auquel s'ajoute l'appréciation de l'euro face au dollar, rendant les produits

européens plus chers sur les marchés internationaux.

En 2025, la croissance du PIB français serait modérée, à environ +0,6 % en moyenne annuelle, légèrement inférieure aux projections antérieures. La contribution du commerce extérieur deviendrait négative (-0,5 point), du fait d'une forte baisse des exportations et d'une hausse des importations. La demande intérieure, quant à elle, resterait le principal moteur de croissance, avec un soutien plus marqué de la demande publique, qui compense une moindre contribution de la demande privée. La variation des stocks, notamment liée à un important restockage au premier trimestre, apporterait également un soutien temporaire à la croissance.

Contributions à la croissance du PIB réel



Sources : Insee jusqu'en 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

En 2026, la croissance annuelle progresserait à environ +1,0 %, mais resterait en deçà des prévisions antérieures. Le commerce extérieur resterait un facteur neutre, n'apportant pas de contribution significative à la croissance, en raison d'un contexte international encore dégradé. La consommation des ménages serait plus dynamique, portée par une augmentation robuste de la masse salariale réelle, malgré un léger ralentissement de l'emploi et une hausse modérée des salaires nominaux. L'investissement privé connaîtrait un rebond, mais celui-ci serait plus modéré que prévu, pénalisé par des taux d'intérêt à long terme plus élevés et par la croissance plus faible en 2025-2026.

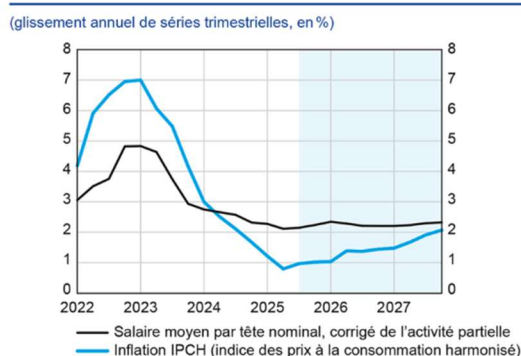
En 2027, la croissance devrait retrouver un rythme proche de son potentiel à long terme, grâce à un rebond de la demande intérieure et à un début d'amélioration des échanges extérieurs. La contribution du commerce extérieur redeviendrait légèrement positive, participant à la croissance économique globale.

Inflation : une stabilité durable sous les 2 % jusqu'en 2027

En 2025, l'inflation en France resterait très modérée, à 1,0 % en moyenne annuelle, bien en dessous de l'objectif des 2 % de la Banque centrale européenne. Cette faible inflation est principalement due à la baisse des prix de l'énergie :

- Les tarifs réglementés de l'électricité ont diminué en début d'année.
- Les prix du pétrole et du gaz ont fortement reculé récemment.

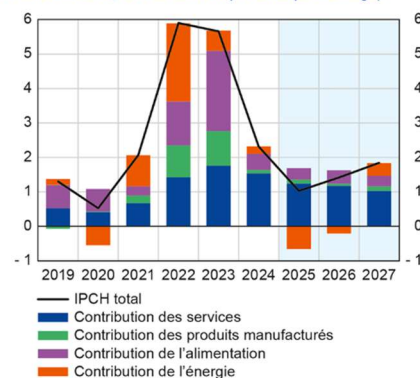
Croissance du salaire moyen par tête dans le secteur marchand et inflation
(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2025, projections Banque de France sur fond bleuté.

Décomposition de l'IPCH

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



Sources : Insee jusqu'en 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

En revanche, les prix des produits alimentaires augmentent progressivement au cours de l'année, à cause :

- Des renégociations commerciales entre producteurs et distributeurs,
- Et de la hausse passée des matières premières (cacao, café notamment), qui continue à se répercuter.

En dehors de l'énergie et de l'alimentation, l'inflation est portée surtout par les services, notamment dans la santé, les loisirs et le sport. Même si les salaires ralentissent, ces

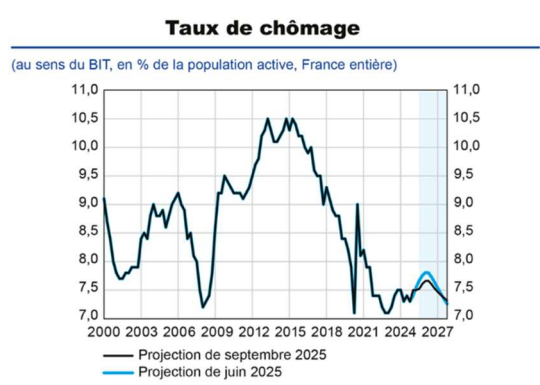
Sommaire

hausse de prix restent présentes. À la fin de l'année 2025, l'inflation globale atteindrait 1,1 %, et l'inflation « sous-jacente » (hors énergie et alimentation) 2,0 %.

Des gains de pouvoir d'achat malgré un marché du travail fragilisé

Selon les dernières projections macroéconomiques, les salaires corrigés de l'inflation progresseraient sur l'ensemble de la période 2025-2027, mais à un rythme plus modéré que dans les prévisions antérieures. En effet, malgré une croissance annuelle moyenne des salaires nominaux estimée à +2,3 %, le dynamisme observé précédemment serait freiné par plusieurs facteurs. D'abord, les données récentes relatives aux salaires négociés indiquent un ralentissement plus rapide que prévu. Ensuite, la révision à la baisse des perspectives de productivité du travail, notamment en 2026 et 2027, pèse sur les perspectives de hausses salariales. Enfin, la forte baisse des prix de l'énergie, qui contribue à une inflation plus faible, réduit mécaniquement l'indexation de certains salaires, notamment le SMIC.

Ainsi, si le salaire réel moyen dans les branches marchandes devrait retrouver son niveau de 2021 d'ici 2027, la trajectoire est moins favorable que celle envisagée en mars 2025. Toutefois, sur l'ensemble de la période, les salaires réels devraient rester orientés à la hausse, soutenant progressivement le pouvoir d'achat de la masse salariale malgré un environnement économique moins porteur.



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2025, projections Banque de France sur fond bleuté.

Sur le front de l'emploi, les indicateurs conjoncturels restent contrastés. Après un recul marqué de l'emploi salarié fin 2024, la baisse s'est atténuée début 2025. L'emploi total devrait encore légèrement se contracter jusqu'au début de l'année 2026, avant d'amorcer une reprise progressive. Cette trajectoire, globalement proche de celle anticipée auparavant, résulte de l'équilibre entre des perspectives économiques révisées à la baisse et une moindre reprise de la productivité, limitant les suppressions de postes dans les branches marchandes.

Enfin, le taux de chômage, qui s'établissait à 7,4 % au premier trimestre 2025 (un niveau inférieur aux anticipations précédentes), devrait remonter légèrement à 7,6 % en moyenne annuelle en 2025, puis à 7,7 % en 2026, avant de refluer à 7,4 % en 2027. Cette évolution témoigne d'un marché du travail résilient malgré le ralentissement de l'activité, grâce à des ajustements progressifs de l'emploi et une dynamique salariale encore positive en termes réels.

La consommation des ménages, pilier résilient d'une croissance en transition

Dans un contexte marqué par des incertitudes persistantes et une économie en quête d'élan durable, la consommation des ménages s'impose comme le principal moteur de la croissance sur l'horizon de projection.

L'année 2024 a été caractérisée par un net rebond du revenu disponible brut (RDB) des ménages, qui a progressé de 2,5 % en termes réels. Cette hausse est principalement due à la revalorisation différée des pensions de retraite – indexées sur une inflation antérieure – ainsi qu'à la vitalité des revenus du patrimoine. Pourtant, cette embellie du pouvoir d'achat ne s'est pas traduite avec la même vigueur dans les comportements de consommation. Cela s'explique par la nature même de ces revenus, dont la propension à être dépensés reste structurellement plus faible.

Ainsi, la consommation des ménages n'a progressé que modestement en 2024 (+0,9 %), s'alignant davantage sur la croissance de la masse salariale réelle (+1,0 %), constituée de revenus d'activité qui, eux, alimentent plus directement la dépense. C'est donc bien le dynamisme de l'emploi et des salaires réels qui continue de soutenir la consommation.

Mais cette dynamique s'essoufflerait quelque peu à court terme. En 2025, le RDB réel ralentirait nettement, n'affichant qu'une modeste progression de 0,5 %, avant de tomber à 0,2 % en 2026. En cause : l'essoufflement des prestations sociales et un reflux des revenus du capital. Toutefois, la masse salariale réelle poursuivrait sa progression, assurant un certain soutien à la consommation, bien que celle-ci ne croîtrait que de 0,7 % en 2025.

Il faudra attendre 2026 et 2027 pour observer un regain de dynamisme. La consommation retrouverait alors un rythme plus soutenu, avec des croissances respectives de 1,0 % et 1,1 %. Cette embellie coïnciderait avec une reprise de l'emploi salarié et un pouvoir d'achat en légère amélioration. Toutefois, comparées aux projections antérieures, ces perspectives sont revues à la baisse, pénalisées notamment par un effet d'acquis négatif au début de l'année 2025.

Parallèlement, le comportement d'épargne des ménages reste marqué par les séquelles de la crise sanitaire. Après avoir atteint un pic historique de 20,5 % du RDB en 2020, le taux d'épargne s'est de nouveau hissé à 18,2 % en 2024, en dépit d'une consommation modérée. Cette hausse traduit un climat d'attentisme et d'incertitude persistante, incitant les ménages à différer certains arbitrages de dépense. Mais avec la stabilisation des revenus d'activité et la modération du RDB, ce taux devrait amorcer une décrue progressive à partir de 2025, tout en demeurant à un niveau supérieur à sa moyenne d'avant-Covid.

Enfin, l'investissement des ménages, fortement malmené ces dernières années, montre les premiers signes d'un redressement à venir. Après deux années de recul marqué (-8,2 % en 2023, -5,7 % en 2024), les indicateurs annoncent une inflexion de tendance. La baisse des taux d'intérêt bancaires, la stabilisation des prix immobiliers et la reprise du crédit laissent entrevoir une reprise progressive du marché, notamment dans l'ancien.

Sommaire

Les permis de construire, longtemps en berne, semblent également marquer une pause dans leur chute.

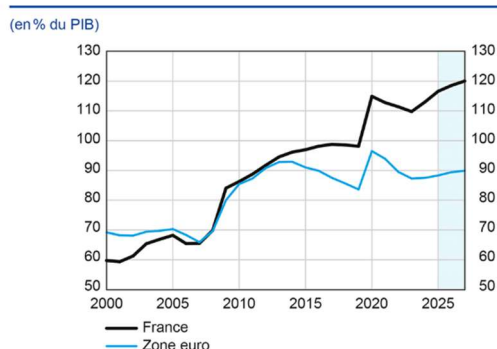
Néanmoins, 2025 s'annonce encore difficile pour l'investissement résidentiel, pénalisé par un effet d'acquis négatif hérité du premier trimestre. Ce n'est qu'en 2026 (+2,1 %) et en 2027 (+2,0 %) que le rebond devrait s'amorcer véritablement, à mesure que les conditions financières se normalisent et que le pouvoir d'achat immobilier se redresse.

Le déficit public se replierait à partir de 2025 mais pas suffisamment pour stabiliser le ratio de dette publique à l'horizon de la prévision

Le solde public s'est de nouveau dégradé en 2024, à - 5,8 % du PIB, après - 5,4 % en 2023. Cette nouvelle dégradation s'explique d'une part par une hausse du ratio de dépenses au PIB de 0,3 point de PIB, portée par les revalorisations des prestations indexées sur l'inflation de 2023 et le rebond de la charge d'intérêts. D'autre part, le ratio de recettes au PIB a diminué de 0,1 point de PIB : les recettes de prélèvements obligatoires accélèrent mais restent moins dynamiques que le PIB en valeur.

En 2025, le solde s'améliorerait pour atteindre - 5,4 % du PIB comme prévu dans la loi de finances initiale pour 2025. Les mesures fiscales prévues dans la loi de finances initiale pour 2025 tireraient à la hausse les recettes de prélèvements obligatoires en pourcentage du PIB. Les dépenses publiques hors charge d'intérêts progresseraient moins rapidement en 2025, grâce aux économies votées dans la loi de finances initiale, ce qui permettrait de stabiliser le ratio de dépenses primaires (hors crédits d'impôts) au PIB. *A contrario*, la charge d'intérêts en pourcentage du PIB progresserait de nouveau. Au total, le ratio de dépenses publiques hors crédits d'impôts augmenterait légèrement en 2025 et resterait donc supérieur au ratio de 2019.

**Dette publique en France
et en zone euro**



Sources : Insee et Eurostat jusqu'en 2024, projections Banque de France et Eurosystème sur fond bleu.

hypothèses, le déficit public repasserait légèrement sous le seuil de 5 % du PIB en 2026, et continuerait de se réduire en 2027.

En 2026 et 2027, les économies budgétaires retenues de façon conventionnelle supposent un ajustement structurel primaire de 0,6 point de PIB potentiel en 2026 et de 0,4 point en 2027. Cet ajustement est inférieur à celui prévu par le Gouvernement dans le rapport d'avancement annuel d'avril (0,9 point en 2026, puis 0,7 point en 2027), fondé sur des économies non encore explicitées dans l'attente du projet de loi de finances pour 2026. Ce scénario impliquerait néanmoins un fort ralentissement des dépenses publiques en volume par rapport à 2024. Sous ces

L'ajustement budgétaire de notre scénario serait cependant insuffisant pour stabiliser la dette en part du PIB d'ici 2027. Ce ratio augmenterait sur tout l'horizon de prévision et s'élèverait à 120 % du PIB en 2027 (cf. graphique 13). Ceci creuserait l'écart

avec la zone euro dans son ensemble, où le ratio de dette serait proche de 90 % en 2027.

Points clés de la projection France en glissement et niveau en fin d'année

	T4 2023	T4 2024	T4 2025	T4 2026	T4 2027
PIB réel	1,7	0,6	0,7	1,2	1,2
IPCH	4,2	1,7	1,1	1,5	2,1
IPCH hors énergie et alimentation	3,1	2,1	2,0	1,6	1,7
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	7,5	7,3	7,8	7,6	7,3

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance en glissement annuel sauf indication contraire.

Sources : Insee pour 2023 et 2024 (comptes nationaux trimestriels du 28 mai 2025, non publiés lors de la finalisation de l'exercice de prévision Eurosysteme), projections Banque de France sur fond bleuté (réalisées à partir des comptes nationaux trimestriels du 30 avril 2025).

II- Le contexte national : La poursuite d'un effort de consolidation des comptes publics en 2026

L'année 2025 marque une étape décisive dans la trajectoire de redressement des finances publiques, telle que définie par le Plan structurel de moyen terme (PSMT). Sous l'impulsion des lois de finances et de financement de la sécurité sociale adoptées pour 2025, un effort budgétaire conséquent a été engagé, dans le but de ramener le déficit public à 5,4 % du PIB, contre 5,8 % en 2024.

À ce stade de l'année, cette trajectoire demeure conforme aux prévisions initiales de la loi de finances, même si elle reste exposée à des aléas conjoncturels, tant à la hausse qu'à la baisse. Pour sécuriser cette orientation, un plan d'action a été lancé dès mars 2025, visant à renforcer le pilotage des finances publiques, tout en rendant plus transparente la gestion de l'incertitude budgétaire. Ce plan s'est notamment traduit par un dialogue plus étroit avec le Parlement et la mise en place d'un comité d'alerte budgétaire, réuni à deux reprises au printemps.

Ces réunions ont débouché sur l'annonce d'un effort supplémentaire de 5 milliards d'euros, dont 3 milliards sur les crédits de l'État et 1,7 milliard sur les dépenses d'assurance maladie, témoignant d'une volonté de contenir la dépense publique sans attendre.

Cette dynamique de redressement se prolongera en 2026, avec le projet de loi de finances qui poursuit l'objectif de consolidation budgétaire dans le respect des engagements européens de la France. Le déficit public serait ainsi réduit à 4,7 % du PIB, poursuivant la lente mais nécessaire trajectoire de retour vers l'équilibre.

Ainsi, la stratégie de politique économique du Gouvernement est constituée de trois axes :

- (i) Produire davantage et rehausser le capital humain grâce à une politique de l'emploi plus efficace et des réformes structurelles.
- (ii) Améliorer la compétitivité et protéger notre industrie, afin de renforcer notre sécurité économique et l'autonomie stratégique, en particulier par le renforcement de nos capacités de défense.
- (iii) Poursuivre les actions en faveur de la transition écologique et énergétique, tout en renforçant la cohésion sociale et territoriale.

Redresser nos finances publiques est toutefois la condition première et préalable pour dégager des marges de manœuvre budgétaires et garantir notre souveraineté budgétaire et financière.

Le redressement des finances publiques

Un effort équitablement réparti

Cette trajectoire repose sur un principe fondamental : **l'équité dans l'effort**. L'ajustement budgétaire engagé repose pour les deux tiers sur une **maîtrise renforcée de la dépense publique**, et pour un tiers sur des **mesures fiscales ciblées**, à visée de justice sociale. Il s'agit notamment :

- D'un effort de modération des dépenses de l'État et de ses opérateurs ;
- D'un pilotage plus rigoureux des dépenses de santé et des prestations sociales ;
- De contributions exceptionnelles des foyers les plus aisés et des grandes entreprises ;
- Et, pour les collectivités, de dispositifs d'ajustement conjoncturel encadrés (comme le **DILICO**) et d'une hausse maîtrisée des cotisations à la **CNRACL**.

Les collectivités au cœur de la stratégie

Les collectivités territoriales, partenaires essentiels de la puissance publique, sont appelées à participer à cet effort dans un cadre souple et prévisible.

Elles ne sont pas désignées comme les seules contributrices de l'ajustement, mais intégrées dans une logique de co-responsabilité, qui préserve leurs capacités d'action. Car il ne s'agit pas de réduire aveuglément, mais de mieux dépenser, de prioriser, de réinterroger les modes d'intervention publique à la lumière des attentes citoyennes et des défis de demain.

Une stratégie sur le temps long

Ce plan de redressement s'inscrit dans une perspective pluriannuelle, adossée au Plan structurel de moyen terme (PSMT) 2025-2029. À chaque étape, l'État s'attache à maintenir les investissements essentiels : dans la défense, la santé, la transition écologique, l'éducation, tout en luttant contre les fraudes, les effets d'aubaine et les rentes économiques.

L'ambition est claire : retrouver une trajectoire soutenable sans casser la dynamique économique, ni éroder le lien social.

En 2026, les collectivités territoriales seront associées aux efforts de maîtrise du déficit public, la dépense locale représentant environ 20% de la dépense publique. Les recettes totales des collectivités évolueront néanmoins à un rythme plus élevé que l'inflation de +4,2 Md€ (+1,4%) en tenant compte des effets des mécanismes DILICO sur les recettes disponibles. Les dépenses de fonctionnement des collectivités locales progresseraient de +2,4 Md€. Cette modération de la dépense serait notamment permise par la reconduction du mécanisme de lissage conjoncturel des recettes des collectivités locales.

Projet de Loi de Finances

- a. **La dotation globale de fonctionnement est maintenue à un haut niveau, tandis que les allocations compensatrices, en particulier les variables d'ajustement, sont mises à contribution afin d'assurer la soutenabilité des concours financiers (article 31 & 72 – PLF 2026)**

La dotation globale de fonctionnement (DGF), principale dotation de l'État à destination des collectivités territoriales et de leurs groupements, **est reconduite à hauteur de 27,4 Md€** (périmètre constant), montant qui consolide les trois hausses successives de +320 M€ en LFI 2023, +320 M€ en LFI 2024 et +150 M€ en LFI 2025.

À périmètre courant, la DGF s'élève à 32,6 Md€ et augmente de +5 M€ par rapport à 2025 principalement en raison de la réintégration au sein de la DGF des fractions de TVA attribuées aux régions depuis 2018.

- ✓ + 140 M€ sur la DSU
- ✓ + 150 M€ sur la DSR dont 60% sur la DSR péréquation
- ✓ + 10 M€ sur la dotation de péréquation des Départements par redéploiement depuis la dotation forfaitaire

Mécanisme de garantie de sortie de l'éligibilité à la DSR Bourg-centre et cible de 2 ans contre 1 aujourd'hui

Dotation d'Intercommunauté : report de la prise en compte de la redevance assainissement dans le calcul du CIF d'1 an

La dynamique du PSR visant à compenser, depuis 2021, les moindres-values induites par l'abattement forfaitaire de 50 % sur les valeurs locatives cadastrales des locaux industriels est maîtrisée via l'application d'un coefficient de minoration de 25 %. La compensation afférente à cet abattement, instituée par l'article 29 de la loi de finances pour 2021, est applicable tant pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) que pour la cotisation foncière des entreprises (CFE). Le coût de ce mécanisme a connu, depuis son instauration, une progression très dynamique. Entre 2021 et 2024, son montant a crû de près de 800 millions d'euros, soit une augmentation supérieure à 22 % en trois exercices budgétaires

b. Modification des modalités d'attribution du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) article 32 – PLF 2026

Le PLF modifie les modalités d'attribution du FCTVA aux collectivités territoriales et à leurs groupements, dans une logique de retour au droit commun et de simplification :

- il recentre l'assiette des dépenses éligibles au fonds **aux seules dépenses d'investissement** ;

- il prévoit, dans un objectif d'harmonisation des situations, que les versements du FCTVA pour les groupements de communes et les établissements publics territoriaux soient effectués l'année suivant la dépense d'investissement.

Notons qu'il n'est pas prévu de mesures d'accompagnement du décalage du FCTVA des EPCI, et que la rédaction de l'article 32 conduit simplement à remplacer l'année « en cours » par l'année « précédente ». Or l'article L.1615-6 CGCT précise au 9ème alinéa du II qu'une même dépense ne peut bénéficier deux fois du FCTVA.

Il est prévu de simplifier la mise en œuvre du mécanisme d'avance de versement de FCTVA possible pour toute collectivité ou bénéficiaire du FCTVA situé dans des communes ayant fait l'objet d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

c. La dynamique de l'ensemble des fractions de taxe sur la valeur ajoutée (article 33 – PLF 2026)

Le projet de loi de finances prévoit, à compter de l'exercice 2026, les modalités d'affectation du versement de la dynamique des fractions de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) affectées aux collectivités locales, après la stabilité en valeur opérée, à titre exceptionnel, pour l'année 2025.

L'affectation de cette nouvelle dynamique fiscale s'opère dans un cadre maîtrisé : le taux d'évolution du montant transféré est calculé, pour chaque exercice, en minorant la dynamique annuelle de la TVA, lorsqu'elle est positive, par le taux d'inflation. Le taux d'évolution du montant affecté aux collectivités locales ne peut, du seul fait de cette minoration, être négatif. **Au titre de l'exercice 2026, cette mesure serait toutefois neutre pour les collectivités locales** dans la mesure où la TVA nationale prévisionnelle pour 2025, sur la base de laquelle est désormais calculée leurs fractions, est prévue en baisse par le présent projet de loi de finances : le dispositif d'écêtement ne s'applique pas, en effet, en cas de baisse de la TVA nationale.

d. Simplification des dispositifs de soutien à l'investissement des collectivités par la création d'un Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT) article 74 du PLF 2026

Le nouveau fonds remplace les dotations d'investissement historiques bénéficiant au bloc communal (DETR, DSIL, DPV) et permet une meilleure lisibilité du soutien de l'Etat à l'investissement local. L'attribution des subventions sera confiée au préfet de département en lien avec une commission départementale d'élus sur le même modèle que la DETR, renforçant ainsi la participation des élus à la définition de la stratégie d'investissement local dans un département.

Sommaire

Cette dotation conserve les deux objectifs historiques des anciennes dotations d'investissement, à savoir, le soutien aux petites collectivités rurales (DETR) et aux collectivités urbaines détenant des quartiers politique de la ville (DPV). Les autres collectivités peuvent également bénéficier du FIT lorsque la subvention s'inscrit dans le cadre d'un contrat signé avec le représentant de l'Etat ou qu'elle vise un projet bénéficiant à la population d'une commune ou d'un groupement éligible au fonds.

Le FIT constitue une avancée structurante pour les collectivités dans une logique de simplification et d'alignement des calendriers, mais aussi afin de faciliter la coordination avec d'autres cofinancements. Son montant tient par ailleurs compte du cycle électoral et s'élève à **1,4 Md€ en AE en 2026**, correspondant à un point bas du cycle (année électorale).

e. Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales (DILICO) est reconduit selon les modalités ajustées (article 75 & 76 du PLF 2026)

Afin d'associer les collectivités territoriales à l'effort collectif de redressement des finances publiques, l'article tend à renouveler la mise en œuvre, pour une deuxième année consécutive, du dispositif de lissage des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO), tel que prévu par l'article 186 de la loi de finances initiale pour 2025.

En 2026, ce dispositif est destiné à faire contribuer les collectivités territoriales à hauteur de 2 Md€, répartis de la manière suivante :

- 720 M€ pour les communes,
- 500 M€ pour les EPCI à fiscalité propre,
- 280 M€ pour les départements
- Et 500 M€ pour les régions.

Pour mémoire, en 2025, l'éligibilité des communes au DILICO et le montant de leur contribution étaient fondés sur un indice synthétique constitué du potentiel financier par habitant et du revenu par habitant. Les communes dont l'indice synthétique était supérieur à 110 % de l'indice moyen de l'ensemble des communes étaient éligibles au prélèvement du DILICO. Etaient toutefois exclues du prélèvement les premières communes bénéficiaires des dotations de péréquation de la dotation globale de fonctionnement (DSU, DSR, DPOM). Le montant de la contribution de chaque commune était calculé en fonction de la population de la commune, multipliée par l'écart relatif de son indice synthétique par rapport à l'indice synthétique moyen de l'ensemble des communes. La contribution de chaque commune était plafonnée à 2 % de ses recettes réelles de fonctionnement (RRF). Les communes dont le prélèvement était inférieur à 1 000 € étaient exonérées de prélèvement.

Les modalités de répartition de la contribution des EPCI à fiscalité propre au DILICO en 2025 étaient similaires à celles des communes. Un indice synthétique, fondé sur le potentiel fiscal et le revenu par habitant, était calculé pour chaque EPCI à fiscalité propre. Les intercommunalités dont l'indice synthétique était supérieur à 110 % de l'indice moyen de l'ensemble des EPCI à fiscalité propre étaient éligibles au prélèvement du DILICO. Le montant de la contribution de chaque EPCI à fiscalité propre était calculé en fonction de sa population, multipliée par l'écart relatif de son indice synthétique par rapport à l'indice

synthétique moyen de l'ensemble des EPCI à fiscalité propre. La contribution de chaque EPCI était plafonnée à 2 % de ses recettes réelles de fonctionnement.

- Le seuil d'éligibilité au prélèvement des communes et des EPCI à fiscalité propre, qui passent respectivement à 100 % et 80 % de l'indice synthétique moyen de ressources et de charges, afin de permettre de répartir le prélèvement sur un plus grand nombre de contributeurs ;

Concernant le reversement, l'article prévoit d'étaler la restitution de ce nouveau DILICO sur 5 ans, soit une durée supérieure de 2 ans au précédent dispositif. Elle permet de faire coïncider la temporalité de la mesure avec celle de la durée des cycles électoraux et d'éviter des reversements trop massifs liés au cumul des DILICO 1 et 2.

Le principe du précédent dispositif selon lequel une fraction de reversement abonde un fond de péréquation est maintenu. Sa part est cependant doublée, passant de 10 % à 20 % des reversements annuels. Cela représente donc un soutien aux collectivités les plus fragiles de 80 M€ par an.

À la différence du premier DILICO, les modalités de reversement du solde de 80 % dépendront, pour chaque catégorie de contributeur, de l'évolution agrégée de leurs dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement sur le dernier exercice afin de renforcer l'efficacité du dispositif.

Si l'évolution des dépenses est inférieure ou égale à la croissance du PIB en valeur (exprimé en euros courants), le solde sera reversé à l'ensemble des contributeurs. Si celle-ci est supérieure à la croissance du PIB en valeur additionné d'un point de pourcentage, aucun solde n'est reversé. Entre les deux intervalles, la restitution est individualisée avec un reversement intégral aux collectivités dont les dépenses sont inférieures à la croissance du PIB en valeur, un reversement nul pour celles dont les dépenses sont supérieures à la croissance du PIB en valeur additionné d'un point, et un reversement partiel dans l'intervalle.

f. Suppression de la prise en charge par l'État des cotisations salariales des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial (article 65 du PLF 2026)

Cet article supprime la prise en charge par l'État des cotisations salariales des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial « afin d'aligner le régime social des apprentis de la fonction publique sur celui du secteur privé, pour rétablir une égalité de traitement », précise l'exposé des motifs.

g. RAPPEL : Cotisations CNRACL

+ 3 points entre 2025 et 2026 : de 34.65% à 37.65%

III – Le Contexte économique régional : La conjoncture en région Centre-Val-de-Loire (Source : INSEE Centre – Val de Loire)

1. Une région à l'image d'un pays en pause : entre équilibre et prudence

En cet automne 2025, le Centre-Val de Loire se présente comme une France miniature, condensant à la fois les forces et les fragilités du pays. Après la vigueur de la reprise post-pandémique, la région entre dans une phase d'accalmie économique, presque contemplative : la croissance s'essouffle, l'élan industriel s'affaiblit, mais rien ne s'effondre. Le paysage économique régional semble tenir bon dans le vent du ralentissement national.

À l'échelle française, la croissance du PIB s'est tassée sous l'effet conjugué d'une inflation persistante, d'une consommation contenue et d'un commerce extérieur atone. Le Centre-Val de Loire, fidèle à sa tradition de mesure et de stabilité, suit cette trajectoire avec une gravité tranquille, sans excès ni décrochage.

2. Un tissu économique solide mais sans souffle

Son tissu productif, dominé par l'industrie et l'agroalimentaire, demeure un pilier de son identité économique. Pourtant, en 2025, cette colonne vertébrale montre des signes de fatigue.

Les carnets de commandes s'amincissent, les usines tournent moins vite, et la mécanique régionale s'essouffle dans un contexte national où l'industrie peine à retrouver sa place face aux services et au numérique.

Établissements actifs employeurs par secteur d'activité agrégé

	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire marchand	Tertiaire non marchand	Ensemble
Cher	1 108 (11,6 %)	755 (7,9 %)	948 (10 %)	5 133 (54 %)	1 569 (16,5 %)	9 513 (100 %)
Eure-et-Loir	852 (6,5 %)	1 029 (7,8 %)	1 616 (12,3 %)	7 704 (58,7 %)	1 928 (14,7 %)	13 129 (100 %)
Indre	1 026 (13,6 %)	622 (8,2 %)	705 (9,4 %)	3 881 (51,5 %)	1 306 (17,3 %)	7 540 (100 %)
Indre-et-Loire	1 282 (6,4 %)	1 341 (6,7 %)	2 072 (10,3 %)	12 754 (63,3 %)	2 696 (13,4 %)	20 145 (100 %)
Loir-et-Cher	961 (8,8 %)	861 (7,8 %)	1 409 (12,8 %)	6 134 (55,9 %)	1 607 (14,6 %)	10 972 (100 %)
Loiret	872 (4,2 %)	1 441 (7 %)	2 646 (12,9 %)	12 711 (61,9 %)	2 869 (14 %)	20 539 (100 %)
Centre-Val de Loire	6 101 (7,5 %)	6 049 (7,4 %)	9 396 (11,5 %)	48 317 (59 %)	11 975 (14,6 %)	81 838 (100 %)
France métropolitaine	114 053 (4,9 %)	147 106 (6,3 %)	259 812 (11,1 %)	1 526 576 (65,2 %)	294 567 (12,6 %)	2 342 114 (100 %)

Là où d'autres régions – l'Île-de-France, l'Auvergne-Rhône-Alpes, ou les Hauts-de-France – bénéficient de pôles d'innovation et de relance industrielle, le Centre-Val de Loire avance à pas mesurés, entre prudence et tradition.

L'agroalimentaire et la pharmacie restent des bastions, mais la transition écologique et numérique y progresse lentement, freinée par le manque d'investissements et de main-d'œuvre qualifiée.

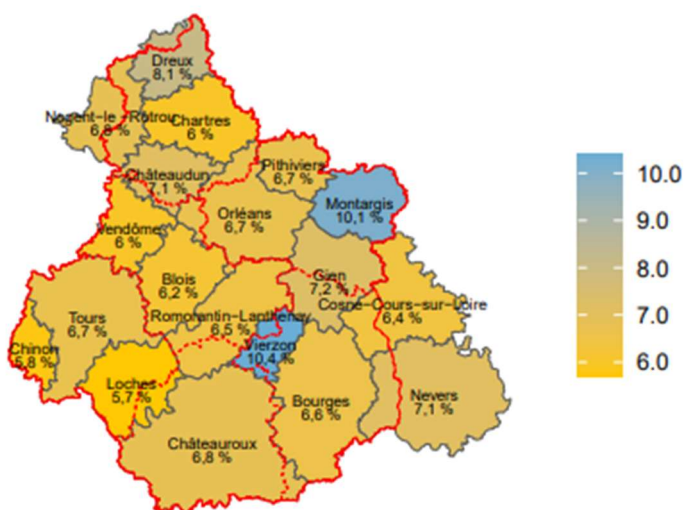
3. L'emploi, ancrage d'une stabilité régionale

Alors que le ralentissement économique aurait pu entraîner des pertes massives, l'emploi salarié reste globalement stable. Les entreprises, notamment dans les services et la santé, continuent d'embaucher, mais à un rythme modéré, prudent — comme si la région préférait conserver l'équilibre plutôt que de courir la croissance.

Comparée à la moyenne nationale, la région affiche un taux de chômage légèrement inférieur.

Taux de chômage localisé au T1 2025

Taux de chômage	
Cher	7,1
Eure-et-Loir	6,9
Indre	6,8
Indre-et-Loire	6,6
Loir-et-Cher	6,2
Loiret	7,4
Centre-Val de Loire	6,9
France	7,2

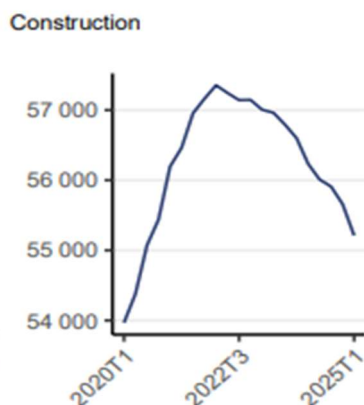


Ce résultat ne relève pas d'un miracle économique, mais plutôt d'un maillage territorial équilibré, où l'emploi public et parapublic (santé, éducation, collectivités) amortit les chocs conjoncturels.

Ainsi, le Centre-Val de Loire, sans connaître de flambée de prospérité, demeure une terre de stabilité, fidèle à son tempérament mesuré.

4. La construction : symbole d'un ralentissement profond

Le secteur du bâtiment n'illustre mieux qu'aucun autre la fin de cycle que traverse la région.



Les grues se font plus rares à l'horizon, les chantiers se figent, les permis de construire s'amenuisent.

La hausse des taux d'intérêt, qui affecte toute la France, frappe ici avec une acuité particulière : région à forte proportion de maisons individuelles, le Centre-Val de Loire ressent de plein fouet le reflux du marché immobilier.

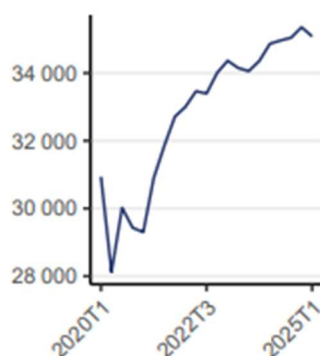
Là encore, la région se situe dans la moyenne nationale, mais sans l'élan des métropoles dynamiques comme Nantes ou Lyon.

Le visage du Centre-Val de Loire se fige légèrement : moins de construction, moins d'investissement, plus d'attente.

5. Les services et la consommation : l'élan discret du quotidien

Si l'industrie s'essouffle, les services marchands et le tourisme régional offrent un souffle discret, presque imperceptible mais réel.

Hébergement et
restauration



Les week-ends dans les châteaux, les escapades gastronomiques, les itinéraires cyclables de la Loire à vélo — autant de micro-dynamiques qui soutiennent le commerce local et l'hôtellerie.

Dans une France où la consommation reste bridée par l'inflation, le Centre-Val de Loire se distingue par un art de la modération, où la sobriété économique épouse la sobriété culturelle.

Les ménages, prudents, dépensent sans excès.

Cette retenue, loin d'être un signe de faiblesse, confère à la région une forme de sagesse économique, qui lui permet d'éviter les déséquilibres brutaux.

6. Le Centre-Val de Loire, miroir d'une France tempérée

Le Centre-Val de Loire apparaît comme une région-miroir : ni locomotive, ni wagon, mais reflet fidèle d'une France en quête d'équilibre.

Là où les grandes métropoles vivent au rythme de l'innovation et du risque, le Centre avance avec mesure et continuité.

C'est une économie qui n'éblouit pas, mais rassure ; qui ne croît pas vite, mais résiste longtemps.

Dans le concert national, le Centre-Val de Loire joue la note médiane, celle de la constance.

Et si cette constance manquait parfois d'élan, elle confère à la région une forme de maturité économique, où la prudence devient vertu.

Points Clefs

L'activité régionale a été stable dans l'industrie et les services, elle a légèrement progressé dans le bâtiment. Les problèmes d'approvisionnement sont négligeables et les difficultés de recrutement restent présentes dans certains sous-secteurs de l'industrie et du gros œuvre. Les effectifs sont stables dans tous les secteurs. Les carnets de commandes sont toujours jugés insuffisants dans l'industrie, et ont progressé dans le bâtiment : dans ce secteur des craintes se font jour car l'activité est au point mort avec les collectivités locales, beaucoup d'entreprises travaillent sur des queues de programme. Les prix de vente ont peu varié sauf dans le gros œuvre où ils sont à nouveau en retrait. Dans les services, les prix tendent à baisser dans une majorité de sous-secteurs, y compris désormais dans l'hébergement-restauration : il s'agit, quitte à sacrifier les marges, de reconquérir une clientèle qui, en raison de pertes de pouvoir d'achat, a changé ses habitudes de consommation. Les prix du porc et de l'acier sont en baisse, les prix des œufs, du bœuf, du cacao, des emballages (sauf le verre) sont en hausse. Les trésoreries sont toujours jugées insuffisantes dans les services et correctes dans l'industrie.

L'activité de l'industrie serait en légère hausse en septembre, stable dans le bâtiment et en baisse dans les services. Les préoccupations liées à la hausse des tarifs douaniers sont peu évoquées, sauf des effets indirects difficiles à évaluer, et des réflexions sur des délocalisations ou relocalisations de productions. L'impact de la loi EUDR (règlement sur la déforestation) sur la baisse à venir de l'activité est parfois relevé. Le climat économique actuel suscite de l'attentisme accompagné de décalages de commandes, renforcé par les nouvelles incertitudes sur la situation politique française.

PARTIE II : LE CONTEXTE LOCAL LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

Regards sur le territoire : Mer carrefour de traditions et de transitions

Située au nord-ouest du Loir-et-Cher, à la frontière entre Beauce et Val de Loire, la commune de Mer compte près de 6 294 habitants en 2025. Son territoire de 26,5 km² affiche une densité de 238 habitants/km², illustrant son statut de petite ville rurale au cœur de la région Centre-Val de Loire

Mer conjugue un ancrage territorial profond avec une réelle ouverture : chef-lieu de canton et membre de la communauté de communes Beauce Val de Loire, la ville s'organise autour d'équipements sportifs, culturels et de proximité qui structurent la vie locale et répondent aux besoins des habitants.

Une démographie sur un plateau

Depuis plusieurs années, Mer connaît une quasi-stabilité démographique, avec une légère hausse de +0,3 % sur six ans. En 2023, 48 naissances et 82 décès ont été enregistrés, conduisant à un solde naturel négatif et traduisant la poursuite du vieillissement.

Ce vieillissement n'est pas brutal mais progressif : la part des plus de 60 ans représente 31 % de la population, tandis que les moins de 30 ans ne cessent de diminuer (33 %). Parallèlement, on observe des départs de jeunes adultes pour étudier ou travailler ailleurs et le maintien sur place des familles et des seniors.

Un patrimoine résidentiel à restaurer

Mer compte environ 2 826 ménages pour plus de 3 300 logements, dont 86 % sont des résidences principales. Le paysage immobilier est dominé par les maisons individuelles, souvent bâties entre 1970 et 1990, qui reflètent un mode de vie tourné vers l'espace et la tradition rurale.

Le logement est un enjeu collectif : la hausse du taux de logements vacants (10 %) et la prépondérance de la sous-occupation mettent en lumière la nécessité de réhabiliter, d'adapter et de diversifier l'offre pour attirer ou garder les actifs et les familles, tout en répondant aux nouveaux modes de vie.

⚙️ Une économie locale stable mais discrète

La vitalité économique de Mer repose sur le commerce de proximité, l'industrie et les services (plus de la moitié des établissements), mais sans réelle spécialisation marquée : boulangeries, épiceries, salons de coiffure, quelques PME, stations-services. L'emploi se révèle stable mais sans forte dynamique de création. Les taux d'activité et d'emploi (74 % et 64 %) sont dans la moyenne, tandis que le chômage des jeunes demeure un sujet d'attention (près de 28 %).

I. ANALYSE DE LA DETTE (tous budgets confondus)

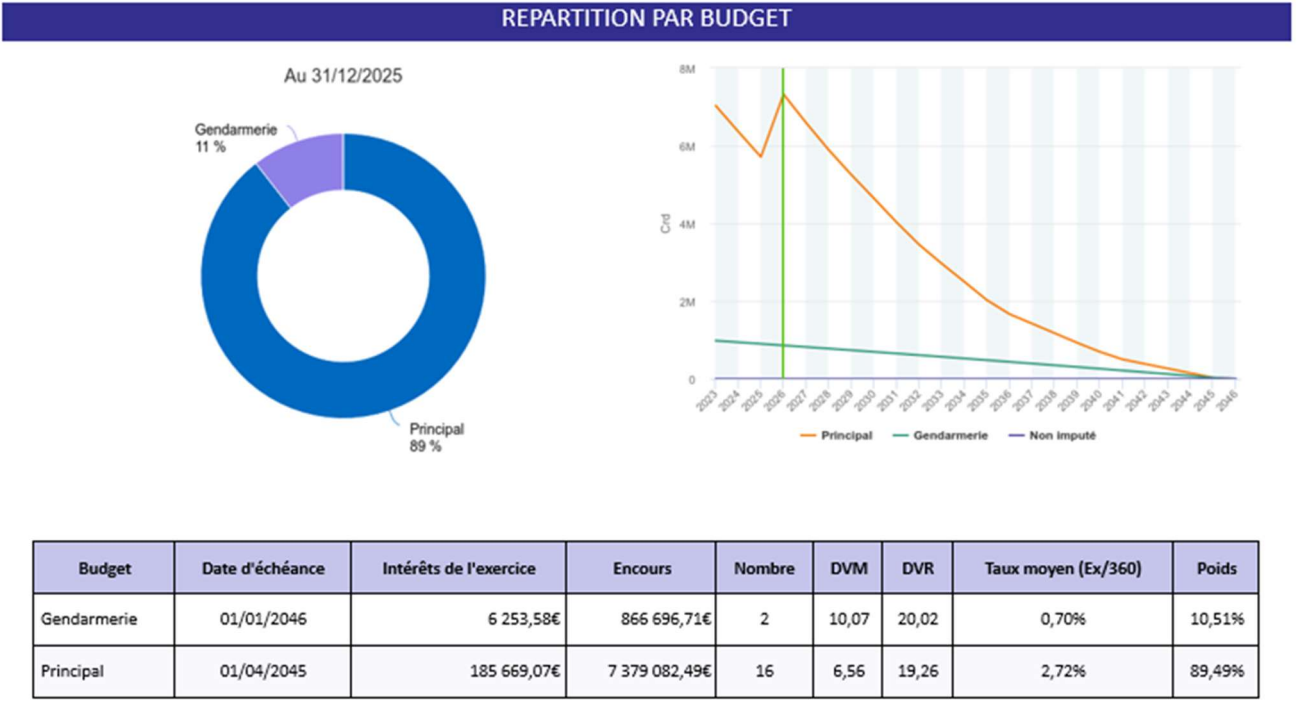
Les chiffres-clés au 31-12-2025

La dette compte 18 emprunts, contractés auprès de 5 établissements prêteurs

	Nombre de financements	18	8 245 779€ CRD (au 31/12/2025)
	Durée de vie résiduelle	20 ans	
	Durée de vie résiduelle moyenne	13 ans et 7 mois	
	Taux fixe (part de l'encours)	100%	2,5% Taux d'intérêt moyen (30E/360, exercice 2025)
	Taux variable (part de l'encours)	0%	
	Taux structuré (part de l'encours)	0%	



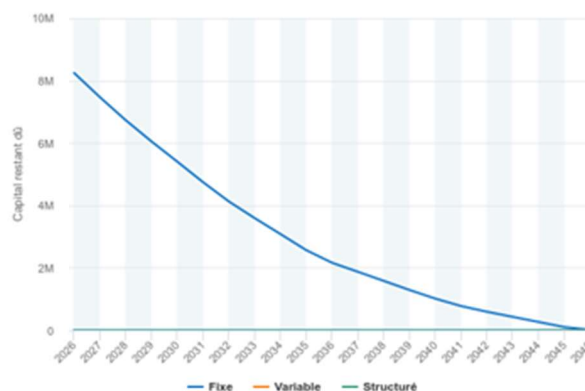
✓ Répartition par budget



✓ Profil d'extinction



REPARTITION PAR RISQUE

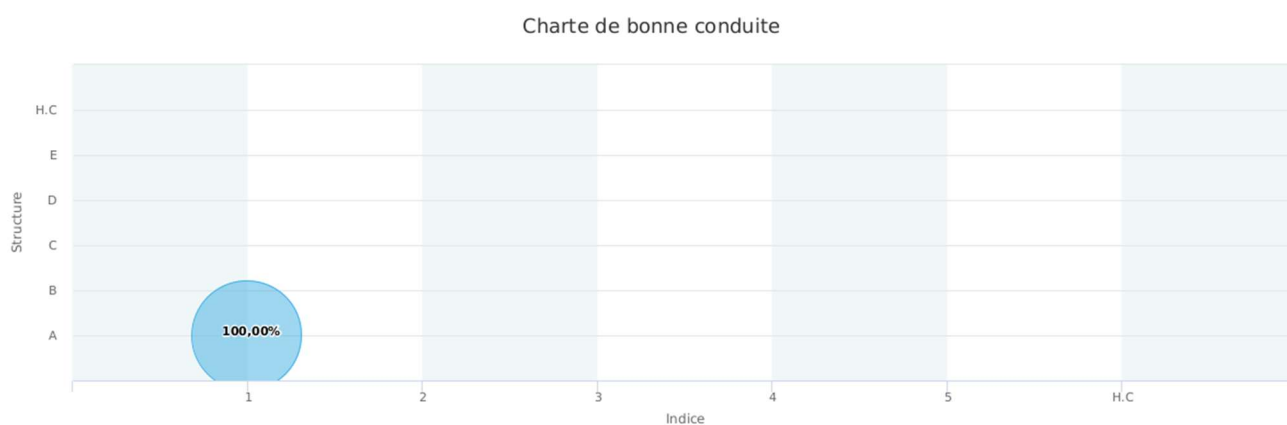


Indexation	CRD	Poids	Nombre	Taux moyen - (ex/360)	Intérêts de l'exercice	Durée résiduelle	CRD au 31/12/2025
Fixe	8 245 779,20€	100,00%	18	2,50%	190 777,93€	20 ans et 1 jour	8 245 779,20€

✓ Charte Gissler

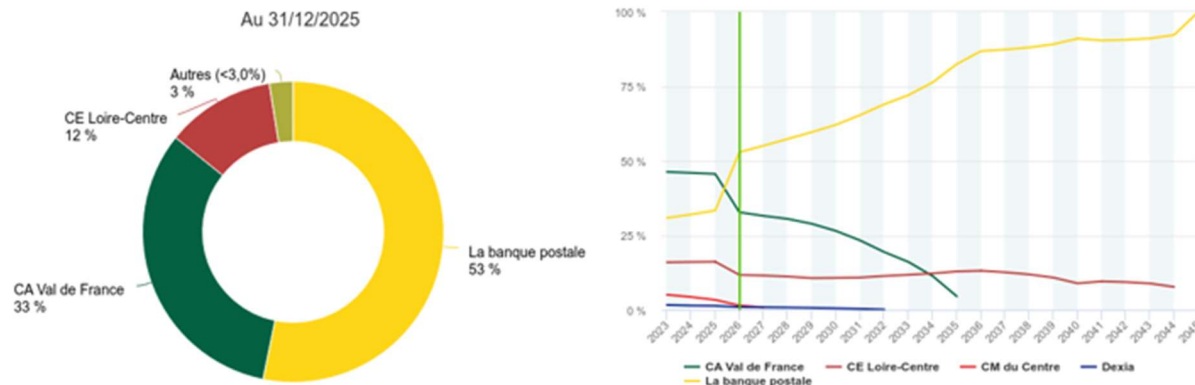
Suite aux risques portés par les emprunts structurés, dits « toxiques », basés entre autres sur des taux de change, les établissements bancaires ont mis en place une charte de bonne conduite dite « charte Gissler » pour mettre fin à la commercialisation des produits à risque.

Ainsi, 100 % de la dette de la ville de Mer est classifiée en **A1**, « risque faible ».



✓ Dette par prêteur

REPARTITION PAR PRETEUR



Banque		Encours	Nombre de produits en vie	Poids
La banque postale		4 388 576,52€	7	53,22%
Crédit Agricole de Val de France		2 684 168,45€	5	32,55%
Caisse d'Epargne Loire-Centre		964 450,71€	4	11,70%
Crédit Mutuel du Centre		124 928,94€	1	1,52%
Dexia		83 654,58€	1	1,01%

• Détail de la dette

						Prochaine échéance			
Référence	Nature	Contrepartie (nom usuel)	CRD	Indexation	Budget	Taux	Taux moyen de l'année	Date de fin	Objet
1508007	Emprunt bancaire	CE Loire-Centre	95 491,73€	Taux fixe à 2,00%	Principal (100,00 %)	2,00%	2,03%	07/02/2030	Travaux de voirie 2015
1911008-FL	Emprunt bancaire	CE Loire-Centre	426 724,35€	Taux fixe à 0,53%	Principal (100,00 %)	0,53%	0,54%	02/12/2039	Investissement 2019
1911009-FL	Emprunt bancaire	CE Loire-Centre	309 834,59€	Taux fixe à 0,64%	Gendarmerie (100,00 %)	0,64%	0,65%	02/12/2044	Travaux Gendarmerie
8373527	Emprunt bancaire	CE Loire-Centre	132 400,04€	Taux fixe à 3,65%	Principal (100,00 %)	3,65%	3,70%	15/05/2028	Financement 2013
0020008409	Emprunt bancaire	CM du Centre	124 928,94€	Taux fixe à 5,20%	Principal (100,00 %)	5,20%	5,20%	31/05/2027	Investissement 2012
8333085500	Emprunt bancaire	CA Val de France	1 005 040,36€	Taux fixe à 3,10%	Principal (100,00 %)	3,10%	3,10%	29/10/2035	Investissement 2010
10000046415	Emprunt bancaire	CA Val de France	304 478,69€	Taux fixe à 2,85%	Principal (100,00 %)	2,85%	2,85%	25/07/2034	Travaux de voirie communale
77898077887	Emprunt bancaire	CA Val de France	51 583,13€	Taux fixe à 4,03%	Principal (100,00 %)	4,03%	4,03%	01/08/2026	Travaux de modernisation

83329812680	Emprunt bancaire	CA Val de France	720 000,00€	Taux fixe à 4,06%	Principal (100,00 %)	4,06%	4,06%	15/12/2034	Travaux d'infrastructure
83340313701	Emprunt bancaire	CA Val de France	603 066,27€	Taux fixe à 3,92%	Principal (100,00 %)	3,92%	3,92%	13/07/2031	Investissement 2011
MIN529304EUR	Emprunt bancaire	La banque postale	1 121 456,29€	Taux fixe à 0,61%	Principal (100,00 %)	0,61%	0,61%	01/01/2041	Investissement 2020
MIN529307EUR	Emprunt bancaire	La banque postale	556 862,12€	Taux fixe à 0,73%	Gendarmerie (100,00 %)	0,73%	0,73%	01/01/2046	Investissement 2019
MIN548766EUR	Emprunt bancaire	La banque postale	1 389 703,58€	Taux fixe à 3,40%	Principal (100,00 %)	3,40%	3,40%	01/04/2045	Voirie
MIN548767EUR	Emprunt bancaire	La banque postale	390 468,98€	Taux fixe à 3,40%	Principal (100,00 %)	3,40%	3,40%	01/04/2045	Espace culturel
MIN548768EUR	Emprunt bancaire	La banque postale	511 077,44€	Taux fixe à 3,40%	Principal (100,00 %)	3,40%	3,40%	01/04/2045	Médiathèque
MON283254EUR	Emprunt bancaire	Dexia	83 654,58€	Taux fixe à 0,79%	Principal (100,00 %)	0,79%	0,79%	01/07/2032	Investissement 2014
MON511839EUR	Emprunt bancaire	La banque postale	140 000,00€	Taux fixe à 1,15%	Principal (100,00 %)	1,15%	1,15%	01/02/2032	Financement 2016
MON524297EUR	Emprunt bancaire	La banque postale	279 008,11€	Taux fixe à 1,60%	Principal (100,00 %)	1,60%	1,60%	01/02/2039	Financement 2018

III- LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026 DU BUDGET GÉNÉRAL

A. LES ÉLÉMENTS DE CADRAGE DE LA CONSTRUCTION BUDGÉTAIRE 2026

Voté en début d'année, le budget permet de reprendre les résultats 2025 ainsi que les Restes à Réaliser (RAR) 2025.

Pour information, les restes à réaliser RAR, déterminés à partir de la comptabilité d'engagement de la collectivité, correspondent :

- Aux dépenses engagées (engagement juridique signé) non mandatées au 31 décembre de l'exercice ;
- Aux recettes certaines (réception de la notification) n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.

Les RAR sont intégrés dans le calcul du résultat du compte administratif, et contribuent donc à déterminer le besoin de financement de la section d'investissement.

Les recettes 2026 sont estimées de façon prudentielle en l'absence de notifications de bases fiscales et en l'absence de notification de dotations de l'État (DGF), inconnues à ce jour.

Des décisions modificatives pourront, au cours de l'année, venir modifier les autorisations budgétaires initiales pour intégrer les dépenses ou ressources nouvelle

B- ZOOM SUR LES PRINCIPALES RECETTES

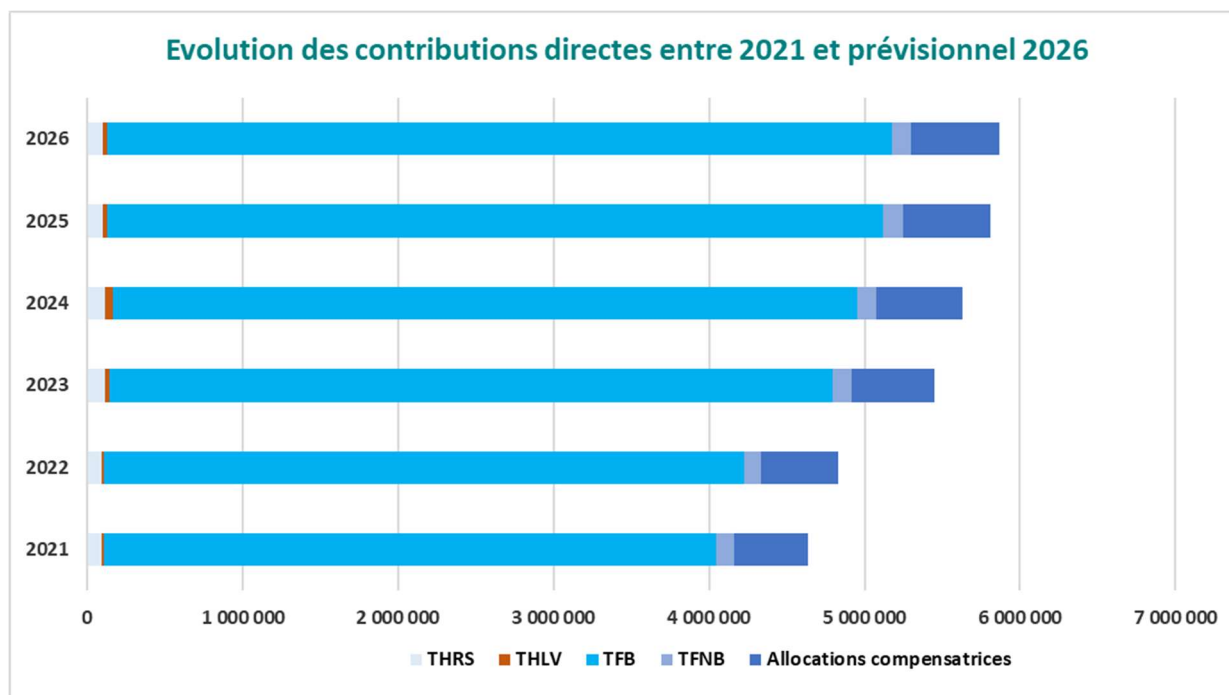
Compte tenu du faible niveau d'information connu lors de la rédaction de ce rapport et du manque de lisibilité, les hypothèses d'augmentation des recettes fiscales et des concours financiers de l'État sont estimées dans un esprit prudentiel.

✓ Les contributions directes

- Hypothèse retenue : + 0.9 % suivant l'évolution mécanique des bases de TF et TFNB
- L'évolution physique des bases n'est pas prise en compte

✚ Les taux 2026 restent inchangés pour les 4 taxes

Imputation Comptable		2 021	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	TAUX	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Évolution 2025/2026
		BASES DEFINITIVES	BASES DEFINITIVES	BASES DEFINITIVES	BASES DEFINITIVES	Etat 1259	BASES PREVISIONNELLES		PRODUIT FISCAL	PRODUIT FISCAL	PRODUIT FISCAL DEFINITIF	PRODUIT FISCAL DEF	PRODUIT FISCAL Prévisionnel Etat 1259	PRODUIT FISCAL Prévisionnel	
73111	THRS	379 127	371 836	472 274	481 476	412 900	416 616	Avt réfor. 24,31%	92 166	90 393	114 810	117 047	100 376	101 279	903 0,90%
73111	THLV	52 325	62 278	108 249	192 701	109 000	109 981	24,31%	12 720	15 140	26 315	46 846	26 498	26 736	238 0,90%
73111	TFB	8 851 714	9 282 358	10 148 442	10 444 366	10 951 000	11 049 559	28,13%	3 937 946	4 119 473	4 655 158	4 787 275	4 992 690	5 046 017	53 326 1,07%
73111	TFNB	131 765	128 158	138 129	145 306	143 900	145 195	86,57%	114 069	110 946	119 578	125 791	124 574	125 695	1 121 0,90%
TOTAL :									4 156 901	4 335 952	4 915 861	5 076 959	5 244 138	5 299 728	55 589 1,06%
74833	Allocations compensatrices								480 508	497 524	531 654	553 263	561 909	566 482	4 583 0,82%
TOTAL :									4 637 409	4 833 476	5 447 515	5 630 222	5 806 047	5 866 220	60 172 1,04%



✓ Les contributions indirectes

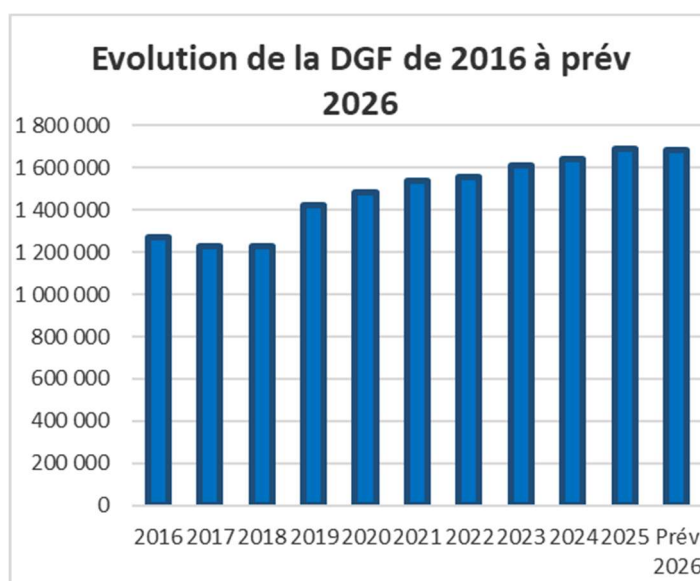
	2020	2021	2022	2023	2024	Prév. Atterrissage 2025	Prév 2026
Taxe additionnelle sur les droits de mutation DMTO Recette de Fonctionnement	171 157	231 559	190 602	165 534	277 109	190 000	190 000
Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité TICFE Recette de Fonctionnement	98 684	104 370	103 265	151 884	115 968	115 000	115 000
Taxe sur les pylônes électriques 6 pylônes sur le territoire Recette de Fonctionnement	30 480	31 176	31 986	33 552	36 840	38 766	40 600
Taxe d'aménagement Recette d'investissement	41 683	34 989	33 385	29 403	13 816	4 000	10 000
TOTAL :	342 004	402 094	359 238	380 373	443 733	347 766	355 600

✓ Les concours financiers de l'État

Du point de vue des concours financiers (DGF) qui comprend la dotation forfaitaire (DF) et les dotations de péréquation verticale (DSU, DSR et DNP), l'absence de loi de Finances 2025 n'apporte aucune visibilité sur ces dotations.

- Hypothèse retenue pour la DGF :
 - Diminution de 3% des dotations sur la Dotation Nationale de Péréquation et la DSR « Péréquation »

	DGF 2021	DGF 2022	DGF 2023	DGF 2024	DGF 2025	DGF 2026 prév	ECARTS 2025/2026	
Dotation Forfaitaire	760 560	758 445	763 232	765 442	771 158	771 158	0	0,00%
Dotation de Solidarité Rurale DSR	622 476	653 866	704 942	747 231	797 998	793 797	-4 201	-0,53%
Dotation Nationale de Péréquation DNP	153 473	142 832	141 307	129 526	123 023	119 332	-3 691	-3,00%
TOTAL DGF :	1 536 509	1 555 143	1 609 481	1 642 199	1 692 179	1 684 287	-7 892	-0,47%



✓ **Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources, FNGIR**

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la taxe professionnelle, en application de la loi de finances pour 2010 (n° 2009-1673 du 30 décembre 2009).

Les collectivités « gagnantes » de la réforme financent les pertes des collectivités « perdantes ». Depuis 2014, les montants des prélèvements (ou reversements) au titre du FNGIR sont figés.

S'agissant de la ville de MER, le montant de la recette du FNGIR 2025 s'élève à 63 551 €.

C- ZOOM SUR LES PRINCIPALES DÉPENSES

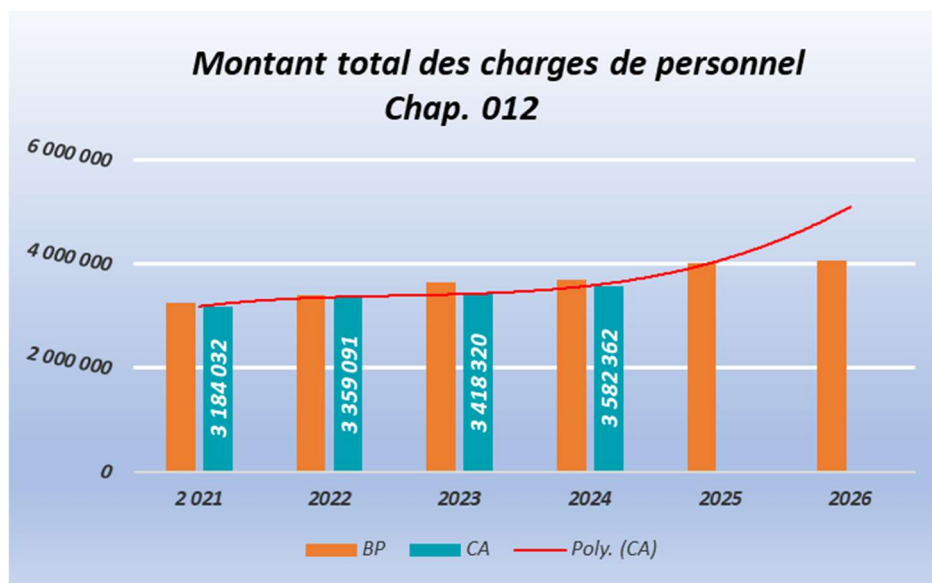
✓ **La politique des Ressources Humaines 2026**

L'année 2026 sera marquée par :

- Remplacements suite à des départs d'agents :
 - Un Juriste mutualisé
 - Un technicien informatique mutualisé
 - Gestionnaire des cimetières
 - Un chargé de communication mutualisé
- Le recrutement de saisonniers aux espaces verts
- La participation à la complémentaire santé
- Augmentation de 3 points de la CNRACL

✓ **L'évolution de la masse salariale**

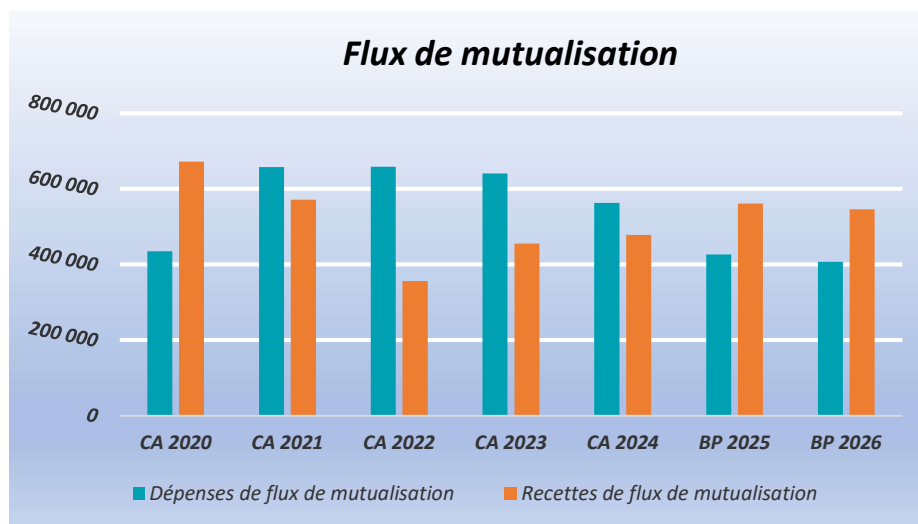
	2 021	2022	2023	2024	2025	2026
CA	3 184 032	3 359 091	3 418 320	3 582 362		
BP	3 244 000	3 393 100	3 635 200	3 686 680	4 019 700	4 054 200



Pour information, le montant prévisionnel 2025 des dépenses de flux de mutualisation s'élève à 406 700 €, soit **10.03 %** du montant total.

✓ L'évolution des flux de mutualisation

Le montant prévisionnel des dépenses 2026 s'élève à 406 700 €



	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	BP 2026
Dépenses de flux de mutualisation	435 234	657 598	658 152	640 742	562 668	426 300	406 700
Recettes de flux de mutualisation	671 686	571 168	356 030	454 944	477 913	561 200	545 500

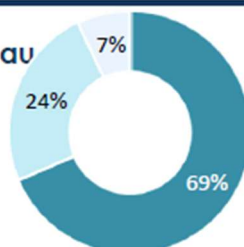
S'agissant des flux de mutualisation 2026, une Décision Modificative (DM) de budget ajustera, en fin d'année, les crédits en dépenses (chapitre 012) et en recettes (chapitre 70) en fonction de la masse salariale réelle.

✓ La structure des effectifs détaillés en 2024

Effectifs

➔ 70 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 48 fonctionnaires
- > 17 contractuels permanents
- > 5 contractuels non permanents



- fonctionnaires
- contractuels permanents
- contractuels non permanents

Nombre d'emploi aidé

0 | 0%
Part des emplois aidés (tous emplois)

Taux de féminisation (emplois permanents)

50,8%

Nombre de CDI

1 | 6%
Part des CDI (tous contrats)

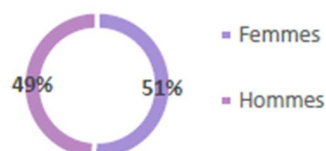
Nombre d'emplois saisonniers ou accroissement

4 | 6%
Part des saisonniers (tous emplois)

Conditions générales d'emploi (Emplois permanents)

➔ Au 31 décembre 2024, la collectivité employait 33 femmes et 32 hommes sur emploi permanent.

Répartition des effectifs sur emploi permanent par genre



La collectivité n'a aucun emploi fonctionnel.

➔ Concernant les emplois permanents en équivalent temps plein rémunéré, on dénombre :

- 25,3 fonctionnaires hommes
- 20,7 fonctionnaires femmes
- 4,6 contractuels hommes
- 7,8 contractuels femmes

➔ Répartition par statut et par genre

■ Femmes ■ Hommes

FONCTIONNAIRES	48%	52%
CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT	59%	41%

>>> Femmes <<<

70% titulaires 30% contractuelles permanentes

Parmi les femmes contractuelles :

100% CDD 0% CDI

>>> Hommes <<<

78% titulaires 22% contractuels permanents

Parmi les hommes contractuels :

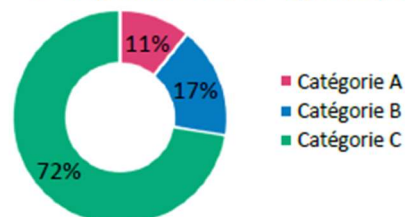
86% CDD 14% CDI

Caractéristiques des agents permanents

➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Ensemble
Administrative	27%	24%	26%
Technique	46%	47%	46%
Culturelle	6%	24%	11%
Sportive	6%		5%
Sociale	6%	6%	6%
Police municipale	6%		5%
Animation	2%		2%

➔ Répartition des agents par catégorie

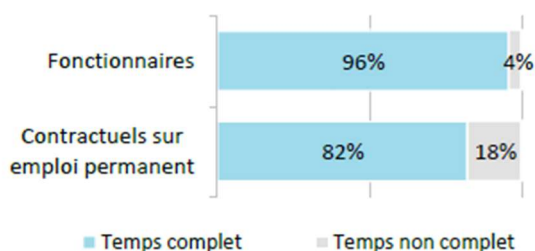


➔ Taux de féminisation par catégorie

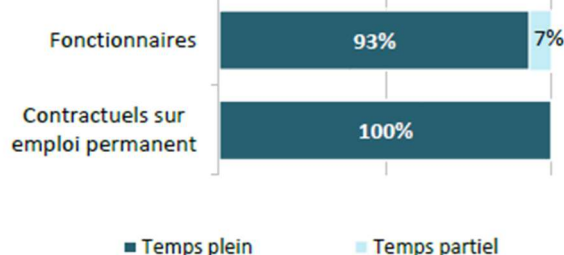


Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



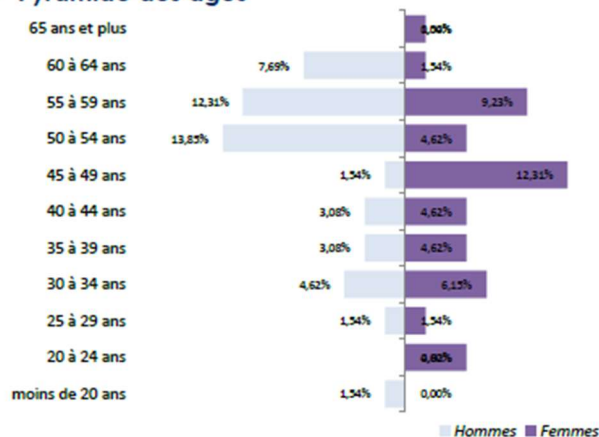
Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	50,1
Contractuels sur emploi permanent	39,4
Emplois permanents	47,3

➔ Pyramide des âges



Équivalent temps plein rémunéré

64,8 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année

> Fonctionnaires	46,0
> Contractuels sur emploi permanent	12,5
> Contractuels sur emploi non permanent	6,3

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	6,5
Catégorie B	9,7
Catégorie C	42,2

Mouvements

Evolution des effectifs permanents



8 départs

Principaux motifs (départs nets)

Démission	38%
Départ à la retraite	25%
Mutation (changement de collectivité)	25%
Fin de contrat (ne pas inclure les agents contractuels mis en stage dans l'année)	13%
Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	

15 arrivées

Principaux motifs (arrivées nettes)

Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	60%
Voie de mutation	13%
Recrutement direct - Nouvel arrivant dans la collectivité	7%
Réintégration d'agents non rémunérés pendant la période d'absence - autres cas	7%
Réintégration d'agents non rémunérés pendant la période d'absence - retour de disponibilité	7%

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 52% des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	6 949 463 €	Charges de personnel*	3 582 362 €	→	Soit 51,55 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					

- La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 18,16 %

Part du régime indemnitaire
sur les rémunérations

Fonctionnaires	20,01%
Contractuels sur emploi permanent	10,70%
Emplois permanents	18,16%

- Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- 881,00 heures supplémentaires ou complémentaires réalisées et rémunérées
- La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels
- Un allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage (ancien fonctionnaire)

Absences

- En moyenne, 11,4 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par fonctionnaire
- En moyenne, 8,3 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,13%	2,27%	2,90%	2,19%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	3,74%	2,27%	3,36%	2,19%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	3,91%	2,80%	3,62%	2,79%

Cf. p8 méthodologie groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365) * 100

- 37,14 % des agents ont eu au moins un jour de carence prélevé dans l'année

Accidents du travail

- 6 accidents du travail déclarés
9,2 accidents du travail pour 100 agents permanents
0 jours en moyenne d'absence consécutifs par accident

- 50% des accidents du travail concernent la filière Police municipale

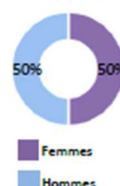
Filière



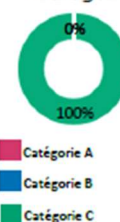
Type d'accident



Genre



Catégorie



■ Police municipale ■ Technique ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

Prévention et risques professionnels

➔ Aucun agent affecté à la prévention	
Dépenses en matières de prévention :	4 964 €
Formations	4 964 €
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail	0 €
➤ Existence d'un document unique (DUERP)	✓
➤ Existence d'un plan de prévention des risques psychosociaux	✗
➤ Existence d'une démarche de prévention des TMS	✓
➤ Existence d'une démarche de prévention des risques cancérogènes (CMR)	✗
➤ Existence d'un registre de santé et de sécurité au travail	✓
➤ Adhésion à un contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie	✓

✓ Les attributions de compensation AC

Le mécanisme des attributions de compensation (AC) a pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources entre une communauté de communes et ses communes membres.

À travers l'attribution de compensation, la CCBVL a vocation à reverser à la commune le montant des produits de fiscalité professionnelle perçus, en tenant compte du montant des transferts de charges calculé par la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Depuis 2018, et au vu des montants des charges transférées des compétences (Voirie, GEMAPI, Scolaire, Petite Enfance, Jeunesse et Musique), les AC sont dites « négatives » : La commune reverse auprès de la CCBVL le montant des transferts de charges figé au moment des transferts de compétences, déduction faite du montant de fiscalité professionnelle perçu par la communauté de communes.

- Pour information, le reversement des AC négatives 2025 à la CCBVL s'élevait à 1 303 473 €

		CHARGES TRANSFÉRÉES LORS DES DIFFÉRENTES CLECT						Reversement de la dynamique des Taxes Foncières sur les zones d'activité de MER	AC DÉFINITIVES 2025
Communes	Produits TP base 2001	Voirie	Gemapi	Scolaire	Petite Enfance	Jeunesse	Musique		
MER	1 217 457	4 331	14 022	1 596 857	37 000	156 326	155 720	1 964 256	556 674
									-1 303 473

Sommaire

- Montant prévisionnel 2026 : 1 340 000 €

Nonobstant, le montant de ces AC sera réajusté en fin d'année, conformément à la délibération n° 2019-48 du 17 juin 2019 actant le principe de reversement, entre la commune de MER et la CCBVL, des taxes foncières sur le bâti, sur les zones d'activité situées sur la commune : ZAC Les Portes de Chambord, les zones d'activité de la Mouée et des Cent Planches.

Ainsi, afin de permettre à la Communauté de communes de poursuivre le développement et l'entretien de ces zones d'activité, dont elle à la charge, 80 % de la variation du produit fiscal généré sera reversé, par le biais des AC à la CCBVL, selon les modalités de calcul ci-après :

- $[(\text{bases nettes de TF de l'année N} - \text{bases nettes de TF au 31/12/2018}) \times 28,13\%] \times 80\%$

✓ Les subventions versées aux associations

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
BP	235 000	260 000	260 000	240 000	210 000	210 000	210 000
CA	214 212	221 307	240 879	222 180	200 284		

✓ Les principales participations et contributions versées

CCAS

Comme l'an passé, une dotation de 9 000 € est versée au budget CCAS pour accompagner les personnes en difficulté.

Participation au SDIS

	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
BP	151 000	153 000	154 000	162 000	169 300	175 000	177 000

D- LES DEMANDES DE CREDITS DES SERVICES

La période annuelle de préparation budgétaire s'ouvre pour l'exercice 2026. Elle sera marquée par la tenue des prochaines élections municipales et les incertitudes habituelles qui en découlent pour l'organisation et la projection de nos finances.

Le contexte institutionnel demande une gestion rigoureuse et prudente, afin de préserver la solidité financière de la collectivité tout en maintenant les marges de manœuvre

Sommaire

nécessaires à l'action publique. À ce titre, le cadrage budgétaire 2026 se distingue par plusieurs axes spécifiques :

- Les dotations initiales allouées à chaque service représenteront 85 % du budget voté en 2025, dans l'attente des éventuelles évolutions réglementaires ou engagements contractuels inéluctables. Cette mesure temporaire vise à garantir la continuité du service tout en limitant les engagements, compte tenu des perspectives de renouvellement des instances.

- Les demandes de crédits complémentaires pourront être formulées après l'installation des nouvelles instances et à l'occasion du budget supplémentaire. Chaque service est invité à préparer l'argumentation correspondante pour tout besoin exceptionnel ou nouveau projet qui serait porté par les futures orientations municipales.

Par ailleurs, il est demandé à chaque responsable :

- D'assurer une gestion stricte des dépenses tout au long de cette année de transition ;
- De veiller à ce que les économies et réajustements nécessaires ne dégradent ni la qualité du service rendu aux usagers ni les conditions de travail des agents ;
- De préparer le bilan des économies et des besoins en vue du dialogue budgétaire complémentaire après les élections.

Conformément au cadre général, les orientations principales du budget 2026 restent :

- Le maintien de l'équilibre budgétaire ;
- La maîtrise de la masse salariale et le respect des évolutions réglementaires ;
- L'optimisation des recettes et la vigilance sur les ressources externes ;
- La poursuite de la planification pluriannuelle des dépenses et investissements stratégiques.

S'agissant des investissements, les prévisions budgétaires 2026 marqueront la fin des différents programmes, comme les travaux pour la médiathèque et les travaux d'éclairage public.

En conséquence, ces investissements pèsent fortement sur notre budget et ainsi, la maîtrise des dépenses et l'optimisation financière restent notre priorité.

1. LA CULTURE – BUDGET 2026

Culture :		Dépense		Recette	
- Musée :	Charges courantes :	15 040,00	- Matériels de conservation, d'emballage - Adhésion - Vernissage - Restauration et désinfection d'œuvre	4 800,00	- Mécénat Fondation du patrimoine - Don de l'association des Amis du musée
	Investissement :	2 000,00	- Mobilier pour les réserves		
	Charges de personnel :	100 500,00	- Masse salariale	7 700,00	- Rbst CCBVL poste mutualisé tourisme
- Médiathèque :	Charges courantes :	37 000,00	- Livres - Organisations : Le petit festival - abonnement SACEM, - Cotisation - Petits équipements - Etc...	28 975,00	- Subvention Tout P'tit festival, Lecture publique, ouverture Ludothèque (CAF), extension horaires d'ouverture
	Investissement :				
	Charges de personnel :	254 500,00	- Masse salariale		
- Cinémobile :	Charges courantes :	4 600,00	- Cotisation		
- Programmat° culturelle :	Charges courantes :	8 180,00	- Cachets artistiques, frais de déplacement des artistes, location de matériel son et lumière et SACEM	2 300,00	- Recettes billetterie - Participation programmes culturels
	Charges de personnel :				
- Art plastique :	Charges courantes :	1 600,00	- Gouaches, aquarelles marqueur, feuilles, feutres - Communication Flyers	4 000,00	- Recettes cours d'arts plastiques
	Investissement :				
	Charges de personnel :	90 000,00	- Masse salariale	49 500,00	- Rbst CCBVL poste mutualisé avec la CCBVL intervention scolaire
- Gestion courante service culture :	Charges de personnel :	62 500,00	- Poste de direction	24 900,00	- Rbst CCBVL poste mutualisé avec la CCBVL Tourisme/Ecole de musique
- RÉCAP :	Charges courantes :	66 420,00		40 075,00	
	Investissement :	2 000,00			
	Charges de personnel :	507 500,00		82 100,00	
TOTAL :		575 920,00		122 175,00	

2. LE SPORT

Sport :		Dépense		Recette	
- Complexe sportif :	Charges courantes :	47 100,00	- Entretien terrain / matériels - EPI agents - fournitures diverses - Tondeuse autonome - Réparation matériels - Etc...		- Rbst Mise à dispo complexe sportif - charges locatives
	Investissement :	4 700,00	- Matériels techniques - Fontaine à eau - Amplificateur sono stade		
	Charges de personnel :	121 000,00	- Masse salariale	57 200,00	- Mise à dispo Complexe CCBVL Scolaire - Mise à disposition piscine Collège - Rbst mise à dispo Educateur CCBVL Scolaire
- Piscine :	Charges courantes :	31 450,00	- Produits d'entretien et de traitement de l'eau - Analyse de l'eau - Travaux d'entretien divers, remise aux normes, révisions diverses - MNS - etc	47 500,00	- Rbst Mise à dispo Piscine CCBVL - Mise à disposition piscine Collège - Recettes piscine
	Investissement :	3 100,00	- Refection carrelage - Parasol à dos - boîtier analyse eau		
	Charges de personnel :	53 000,00	- Masse salariale		
- Tennis :	Charges courantes :		- Signalétique		
- Education physique et sportive :	Charges courantes :	100,00	- Vêtements - Fournitures de travail		
- Gestion courante service sport :	Charges courantes :	1 696,00	- Evenements exceptionnels - catalogues - Communication		- Mise à disposition piscine et complexe Collège
	Charges de personnel :	59 000,00	- Masse salariale	2 400,00	- Rbst mise à dispo Educateur CCBVL Scolaire
- RÉCAP :	Charges courantes :	80 346,00		47 500,00	
	Investissement :	7 800,00		0,00	
	Charges de personnel :	233 000,00		59 600,00	
TOTAL :		321 146,00		107 100,00	

3. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Développement Durable :		Dépense	Recette	
Charges courantes :	3 400,00	- Actions du plan transition écologique de la ville		
Investissement :	2 500,00	- Subvention VAE		
Charges de personnel :	7 700,00	- Masse salariale		
- RÉCAP :	Charges courantes :	3 400,00		
	Investissement :	2 500,00		
	Charges de personnel :	7 700,00		
TOTAL :		13 600,00		

4. ACCUEIL ET FORMALITÉS CITOYENNES

Accueil et Formalités		Dépense	Recette	
- Etat Civil :	Charges courantes :	5 600,00	9 000,00	- Dotation titres sécurisés
	Investissement :			
- Accueil :	Charges courantes :	26 350,00	75 500,00	- Rbts loyer et charges CCBVL
	Charges de personnel :	209 000,00		
- Elections	Charges courantes :	1 700,00		
- Cimetière	Charges courantes :	4 150,00	9 060,00	- Concession
	Investissement :	18 000,00		
- RÉCAP :	Charges courantes :	37 800,00	93 560,00	
	Investissement :	0,00	0,00	
	Charges de personnel :	209 000,00	0,00	
TOTAL :		246 800,00	93 560,00	

5. LA SÉCURITÉ ET LA PRÉVENTION

Sécurité:		Dépense	Recette	
- Police municipale :	Charges courantes :	29 940,00	2 150,00	- Rbst chiens errants - Droits de place
	Investissement :			
	Charges de personnel :	192 000,00		
- RÉCAP :	Charges courantes :	29 940,00	2 150,00	
	Investissement :	0,00	0,00	
	Charges de personnel :	192 000,00	0,00	
TOTAL :		221 940,00	2 150,00	

6. L'ANIMATION DE LA VILLE ET LES MANIFESTATIONS DIVERSES

Vie citoyenne :		Dépense		Recette	
- Vie citoyenne	Charges courantes :	257 310,00	- Subventions associations - Animation (marché, repas et colis des aînés, fête du 15 août, diverses animations, vœux du personnels, Noël des agents, etc) - Rbst CCBVL préparation repas	300,00	- Repas des aînés
- RÉCAP :	Charges courantes :	257 310,00		300,00	
	Investissement :				
	Charges de personnel :	5 500,00	- Masse salariale Mise à dispo CCBVL pour le CMJ		
TOTAL :		262 810,00		300,00	

7. LA COMMUNICATION

Communication:		Dépense		Recette	
- Gestion courante service Communication :	Charges courantes :	31 239,00	- Redevance site internet - Magazine - Vœux du personnels - Carburant - Abonnement - Annonces - communication diverse	17 900,00	- Rbst charge de mutualisation
	Investissement :				
	Charges de personnel :	152 500,00	- Masse salariale	40 500,00	- Rbst mise à dispo CCBVL Communication
- RÉCAP :	Charges courantes :	31 239,00		17 900,00	
	Investissement :	0,00			
	Charges de personnel :	152 500,00		40 500,00	
TOTAL :		183 739,00		58 400,00	

8. LE SERVICE SYSTÈME D'INFORMATION

Service Informatique		Dépense		Recette	
- Gestion courante service informatique :	Charges courantes :	52 545,00	- Licences - Maintenance autocom - messagerie électronique - Connexion internet - anti virus - Téléphones	28 397,00	- rbst serveur CCBVL, SIEOM et Val d'eau - Prestations de services Val d'eau et SIEOM
	Investissement :	15 000,00	- Postes informatiques - Serveur complémentaire		
	Charges de personnel :	107 500,00	- Masse salariale	51 600,00	- Rbst flux de mutualisation CCBVL
- RÉCAP :	Charges courantes :	52 545,00		28 397,00	
	Investissement :	15 000,00			
	Charges de personnel :	107 500,00		51 600,00	
TOTAL :		175 045,00		79 997,00	

9. LES SERVICES TECHNIQUES

➤ Espaces publics :

Service technique :		Dépense		Recette	
- Eclairage public :	Investissement :		- Electricité		
	Charges courantes :	60 300,00	- Entretien éclairage		
- Voirie :	Charges courantes :	71 800,00	- Fournitures de voirie - Balayage - Fournitures diverses - Contrat de dératisation - Entretien réparation de voirie	14 130,00	- Redevance domaine public - Rbst intervention balayeuse
	Investissement :	51 540,00	- Reprise alimentation électrique caméra pharmacie et rue de la Brèche - Reprise bordure Parking de la Corbillière - Diagnostic ouvrage d'art classés 3 U		
	Charges de personnel :	148 000,00	- Masse salariale	29 200,00	- Flux de mutualisation
- Espaces verts :	Charges courantes :	90 815,00	- Carburant - Eau / assainissement - Fournitures diverses pour les entretiens de terrain - Elagage annuel - Entretiens et réparations des outils		
	Investissement :	7 200,00	- Divers matériels techniques		
	Charges de personnel :	447 000,00	- Masse salariale		
- Propreté :	Investissement :	4 000,00	- Divers matériels techniques		
	Charges courantes :	6 900,00	- Petits matériels - location matériels - Réparations matériels		
			- Contrôles annuels - Remplacement d'extincteurs et batteries pour éclairage de secours		
- Défense extérieure contre l'incendie :	Charges courantes :	2 500,00			
			- Eau et assainissement - Electricité - Fournitures diverses (ciment, bordures, huile, peinture, etc ...) - Contrôle aire de jeux - Maintenance - Aménagement jardins partagés		
	Investissement :	36 150,00	- Achat matériels et véhicule gestion des cimetières - Panneau d'information chantier		
- Gestion courante diverse Espace public :	Charges de personnel :	326 500,00	- Masse salariale	68 300,00	- Flux de mutualisation
	Charges courantes :	263 315,00		14 130,00	
	Investissement :	98 890,00		0,00	
- RÉCAP Espaces publics:	Charges de personnel :	921 500,00		97 500,00	
TOTAL :		1 283 705,00		111 630,00	

➤ Bâtiments :

- Immeuble de rapport :	Charges courantes :			11 430,00	- Revenus des immeubles (loyers)
- Bâtiment public :	Charges courantes :	73 210,00	Piscine : - Eau et assainissement - Electricité et énergie - Contrat et maintenance - Entretien et réparation		
		100 320,00	Complexe sportif : - Eau et assainissement - Electricité - Contrat et maintenance - Fournitures diverses		
		19 000,00	Médiathèque : - plaquette bois		
		22 630,00	Musée : - Eau et assainissement - Electricité - Entretien et maintenance		
		295 320,00	Autres bâtiments publics: - Eau et assainissement - Electricité et énergie - autres matières et fournitures - Contrôle obligatoire - Maintenance - Entretien bâtiments publics		
	Investissement :	117 080,00	Complexe sportif : - Eclairage terrain synthétique - Réfection grillage entrée du stade - adoucisseurs	34 000,00	- Subvention
		54 500,00	Autres bâtiments publics: - Chgt fenêtres Affaires scolaires et logements CTM	15 750,00	- Fonds de concours
	Charges de personnel :	412 500,00	- Masse salariale	53 400,00	- Flux de mutualisation
- RÉCAP Bâtiments :	Charges courantes :	510 480,00		11 430,00	
	Investissement :	171 580,00		49 750,00	
	Charges de personnel :	412 500,00		53 400,00	
TOTAL :		1 094 560,00		114 580,00	

➤ Autres services :

- Parc véhicules et engins techniques :	Investissement :	15 000,00	- Renouvellement VL		
	Charges courantes :	85 600,00	-Entretiens - Carburants - Réparations		
- Urbanisme :	Charges courantes :	10 800,00	- Fournitures administratives - Catalogue - Cotisation CAUE		
	Charges de personnel :	56 500,00			
- Centre technique municipal :	Investissement :			10 000,00	- Taxe d'aménagement
	Charges courantes :	51 000,00	- Fluides (eau, gaz, électricité, carburant...) - Fournitures diverses pour travaux en régie - Achat de vêtements, chaussures et équipements de sécurité - Maintenance - Location	6 000,00	- Intervention service technique sur la CCBVL
- Gestion courante diverse Service Technique :	Investissement :			520 000,00	- FCTVA (bâtiments et voiries)
	Charges courantes :	53 700,00			
	Charges de personnel :			1 000,00	- Rbst intervention ST
- RÉCAP "Autres services techniques" :	Charges courantes :	201 100,00		6 000,00	
	Investissement :	15 000,00		530 000,00	
	Charges de personnel :	56 500,00		1 000,00	
TOTAL :		272 600,00		537 000,00	

➤ Récapitulatif service technique :

- RÉCAP Espaces publics :	Charges courantes :	263 315,00		14 130,00	
	Investissement :	98 890,00		0,00	
	Charges de personnel :	921 500,00		97 500,00	
- RÉCAP Batiments :	Charges courantes :	510 480,00		11 430,00	
	Investissement :	171 580,00		49 750,00	
	Charges de personnel :	412 500,00		53 400,00	
- RÉCAP "Autres services techniques" :	Charges courantes :	201 100,00		6 000,00	
	Investissement :	15 000,00		530 000,00	
	Charges de personnel :	56 500,00		1 000,00	
TOTAL :	Charges courantes :	974 895,00		31 560,00	
	Investissement :	285 470,00		579 750,00	
	Charges de personnel :	1 390 500,00		151 900,00	
		2 650 865,00		763 210,00	

10. SERVICE LOGISTIQUE ET GESTION DU PARC AUTOMOBILE

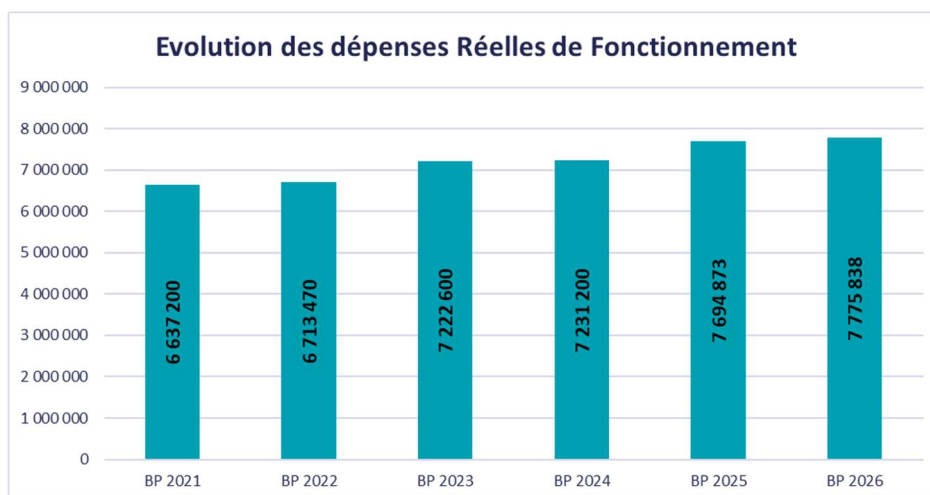
Logistique :		Dépense		Recette	
- Ménage :	Charges courantes :	87 850,00	- Produits d'entretien - Petits matériels - Vêtements - Contrat d'entretien matériels - Maintenance - Vitrierie - Traitement des archives	15 900,00	- Rbst intervention locaux
	Investissement :	4 100,00	- Autolaveuse		
	Charges de personnel :	232 500,00	- Masse salariale	10 300,00	- Rbst flux de mutualisation CCBVL
- Parc automobile :	Charges courantes :	11 400,00	- Location véhicules - Carburants - Produits d'entretien - Réparation véhicules		
	Charges de personnel :	71 000,00	- Masse salariale	7 900,00	- Rbst flux de mutualisation
- Location mobilier :	Charges courantes :			8 000,00	- Location de salles
	Investissement :	12 300,00	- Barnum 8x5 et 12x5		
- RÉCAP :	Charges courantes :	99 250,00		23 900,00	
	Investissement :	16 400,00			
	Charges de personnel :	303 500,00		18 200,00	
TOTAL :		419 150,00		42 100,00	

11. MOYEN GENERAUX

Moyens généraux :		Dépense		Recette	
Moyens généraux :	Charges courantes :	391 730,00	- Assurances - Adhésions - Assurances - Abonnements - Archivage - créances éteintes / Adm non-valeur - GIP-Récia (iparapheur, etc...) - Taelys (gestion de la dette) - Local Nova (outil de sde la uivi masse salariale et prospective) - Taxes foncières - Fêtes et cérémonies - Fournitures administratives - Contrats prestataires intellectuels - Rbst frais de déplacement - Formation - Participation SDIS	4 100,00	- Rbst frais en lien avec les flux de mutualisation
	Investissement :	800,00	- Mobiliers prévention		
	Charges de personnel :	248 700,00	- Direction - DGA Services à la population	300,00	- Mise à dispo jardins partagés
		125 000,00	Juridique	44 300,00	- Rbst flux de mutualisation CCBVL
		195 000,00	Ressources Humaines	68 600,00	- Rbst flux de mutualisation CCBVL
		175 500,00	Finances	51 200,00	- Rbst flux de mutualisation CCBVL
		35 300,00	- CNAS - CIA - Heures supp - Médecine préventive	30 000,00	- Rbst IJ
	Charges courantes :	9 000,00	- Participation		
	Charges de personnel :	166 000,00	- Masse salariale		
	Charges courantes :	400 730,00		4 100,00	
	Investissement :	800,00		0,00	
	Charges de personnel :	945 500,00		194 400,00	
TOTAL :		1 347 030,00		198 500,00	

✓ EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

DRF	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	% réalisé entre BP 2026 / BP 2025
Charges à caractère général (D011)	1 420 200	1 425 400	1 571 900	1 545 000	1 615 685	1 581 423	-2,12%
Dépenses de personnel (D012)	3 244 000	3 393 100	3 635 200	3 687 000	4 006 700	4 054 200	1,19%
Atténuation de produit (D014)	1 083 000	1 103 000	1 249 400	1 280 000	1 302 000	1 347 500	3,49%
Autres charges de gestion courante (D65)	595 900	565 570	569 500	553 600	582 810	591 560	1,50%
Charges financières (D66)	268 100	200 400	176 600	155 600	185 678	191 155	2,95%
Charges exceptionnelles (D67)	26 000	26 000	20 000	10 000	2 000	10 000	400,00%
TOTAL :	6 637 200	6 713 470	7 222 600	7 231 200	7 694 873	7 775 838	1,05%



✓ LES PROGRAMMES PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

OPÉRATIONS D'ÉQUIPEMENT 2026

N° d'opération		Coût de l'opération (à titre d'information)	Dépenses			Recettes		
			Programmes faisant l'objet de Restes à Réaliser RAR 2025	BP 2026	TOTAL 2026	Programmes faisant l'objet de Restes à Réaliser RAR 2025	BP 2026	TOTAL 2026
N° d'opération	ESPACES PUBLICS		696 721	0	696 721	204 140	340 990	545 130
05	Requalification de l'avenue Maunoury	3 298 539	1 826		1 826			0
28	Création d'un carrefour sur la RD2152 / Chantecaille / av de la Paix	1 399 816	537		537			0
39	Renouvellement complet du matériel d'éclairage public	1 010 821	619 171		619 171	204 140	340 990	545 130
44	Carrefour RD2152 Maunoury - Coteaux		24 800		24 800			0
46	Tribune stade	207 119	50 387		50 387			0
N° d'opération	VOIRIE		0	0	0	0	0	0
	Diagnostic ouvrage d'art classés	36 240		36 240	36 240	0		
N° d'opération	BÂTIMENTS		1 347 067	0	1 347 067	1 456 719	0	1 456 719
12	Construction d'une médiathèque	6 250 930	1 192 758		1 192 758	1 249 256		1 249 256
08	Rénovation énergétique centre culturel	1 059 154	17 230		17 230	173 463		173 463
41	Accessibilité du musée		5 475		5 475			0
47	Changement fenêtres salle du Conseil	46 760	46 604		46 604			0
	Eclairage terrain synthétique	85 000	85 000		85 000	34 000		34 000
	TOTAL		2 043 788	36 240	2 080 028	1 660 859	340 990	2 001 849

IV. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026 DU BUDGET ANNEXE GENDARMERIE, budget HT

DRF	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	% réalisé entre BP 2026 / BP 2025
Charges à caractère général (D011)	25 000	35 000	43 900	100 000	102 000	102 000	2,00%
Dépenses de personnel (D012)	0	0	0	0	0	0	0,00%
Atténuation de produit (D014)	0	0	0	0	0	0	0,00%
Autres charges de gestion courante (D65)	30	0	10	10	10	10	0,00%
Charges financières (D66)	6 726	7 100	6 770	6 490	6 300	6 000	-2,93%
Charges exceptionnelles (D67)	0	0	0	0	10 000	5 000	0,00%
TOTAL :	31 756	42 100	50 680	106 500	118 310	113 010	-4,48%

